

# **ROUNDUP TRANSORB HERBICIDE LIQUIDE**

**USAGE AGRICOLE et INDUSTRIEL**

**ATTENTION                      IRRITANT AUX YEUX**

**No. D'HOMOLOGATION 25344  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**GARANTIE:** Glyphosate, 360 grammes d'acide équivalent par litre, présent à l'état de sel isopropylamine

**HERBICIDE SOLUBLE DANS L'EAU POUR LE CONTRÔLE NON-SELECTIF DES MAUVAISES HERBES**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

**MONSANTO CANADA INC.  
67 boul. Scurfield  
Winnipeg (Manitoba) R3Y 1G4**

GROUPE	9	HERBICIDE
--------	---	-----------

(ENGLISH ON OTHER SIDE)

## TABLE DES MATIERES

Page(s)

### 1.0 DESCRIPTION DU PRODUIT

### 2.0 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE

#### 2.1 Information

### 3.0 PRÉCAUTIONS

#### 3.1 Premiers Soins

#### 3.2 Renseignements Toxicologiques

#### 3.3 Dangers Pour L'Environnement

#### 3.4 Dangers Chimiques Ou Physiques

#### 3.5 Entreposage

#### 3.6 Élimination

### 4.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 5.0 MÉLANGE ET APPLICATION

#### 5.1 Précautions

#### 5.2 Renseignements sur l'équipement

### 6.0 MAUVAISES HERBES CONTRÔLÉES

#### 6.1 Annuelles

#### 6.2 Vivaces

#### 6.3 Arbres et broussailles

### USAGES SUR LES TERRES AGRICOLES

### 7.0 CONTRÔLE DES ANNUELLES

#### 7.1 Contrôle des annuelles avec l'herbicide Roundup Transorb

#### 7.2 Contrôle des annuelles avec les mélanges en réservoir

#### 7.3 Renseignements sur les agents tensio-actifs

#### 7.4 Renseignements supplémentaires importants sur le contrôle des annuelles

#### 7.5 Contrôle dans le canola portant le gène Roundup Ready

##### 7.5.1 Mélange en Réservoir

#### 7.6 Contrôle dans le soya portant le gène Roundup Ready

##### 7.6.1 Mélange en Réservoir

### 8.0 CONTRÔLE DES VIVACES

#### 8.1 Contrôle des vivaces avec l'herbicide Roundup Transorb

#### 8.2 Renseignements spéciaux sur le contrôle des vivaces

##### 8.2.1 Chiendent

##### 8.2.2 Renseignements sur les agents tensio-actifs

##### 8.2.3 Chardon des champs

##### 8.2.4 Linaire vulgaire

- 8.2.5 Pissenlit
- 8.2.6 Contrôle de luzerne avec une mélange en réservoir de 2,4-D
- 8.2.7 Toutes les vivaces

## **9.0 TRAITEMENT DES TERRES AGRICOLES**

- 9.1 Avant la plantation – Toutes les cultures
- 9.2 Traitement du chaume après la récolte
- 9.3 Traitement localisé
  - 9.3.1 Restrictions sur le pâturage
- 9.4 Traitement des jachères d'été
- 9.5 Mélanges en réservoir avec travail minimal ou nul du sol
  - 9.5.1 Roundup Transorb avec 2,4-D (formulations de l'ester, d'amine)
  - 9.5.2 Roundup Transorb avec Pardner
  - 9.5.3 Roundup Transorb avec Pursuit
- 9.6 Légumineuses et graminées fourragères
- 9.7 Rénovation des pâturages
- 9.8 Production de semences fourragères
- 9.9 Application avant la récolte
  - 9.9.1 Repères visuels pour le stade d'application avant la récolte
- 9.10 Plantations d'arbres
- 9.11 Vignes, arbustes, arbres fruitiers et autres cultures
- 9.12 Équipement sélectif

## **10.0 USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES: AIRES INDUSTRIELLES, RÉCRÉATIVES, PUBLIQUES OU EMPRISES**

- 10.1 Contrôle des mauvaises herbes sur les terres non agricoles
- 10.2 Renseignements sur l'application – terres non agricoles
  - 10.2.1 Application terrestre
  - 10.2.2 Application aérienne (Pour les emprises industrielles seulement)
  - 10.2.3 Contrôle de la salicaire pourpre
- 10.3 Application sélective pour les terres non agricoles
- 10.4 Gazons
- 10.5 Applications par injection
- 10.6 Application aux souches

# **ROUNDUP TRANSORB® HERBICIDE LIQUIDE**

## **1.0 DESCRIPTION DU PRODUIT**

**Herbicide soluble dans l'eau pour le contrôle non sélectif des mauvaises herbes sur les TERRES AGRICOLES et sur les TERRES NON AGRICOLES.**

### **LES USAGES SUR LES TERRES AGRICOLES COMPRENNENT:**

Les systèmes de culture avant la plantation de toutes les espèces; les systèmes à travail minimal du sol; avant la récolte du blé, de l'orge, de l'avoine, du canola (colza), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), des lentilles, des pois, des haricots communs secs, du soya et des fourrages; dans le maïs, canola et soya portant le gène Roundup Ready; la rénovation des pâturages; l'établissement de fourrages, légumineuses et graminées; les cultures d'arbres fruitiers, notamment pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers, pêchers, abricotiers, aveliniers, noisetiers, noyers (Grenoble) et châtaigniers; les fraises; les vignobles, les plantations de canneberges et les bleuetières; betteraves sucrières; asperge, ginseng Nord-Américain; les plantations d'arbres; et la production de semences de graminées.

### **LES USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES COMPRENNENT:**

Les terrains industriels; les terrains récréatifs; les emprises; les terrains publics; et la rénovation des pelouses.

### **RÉ-ÉTIQUETAGE OU REMBALLAGE INTERDITS.**

Roundup Transorb, Roundup Ready, Monsanto et le symbole de la Vigne sont des marques de commerce de Monsanto aux États-Unis. Monsanto Canada Inc. – Licencié.

© 2001 MONSANTO COMPANY

## **2.0 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE**

**En cas d'urgence concernant ce produit**, appeler à frais virés la société Monsanto à toute heure du jour ou de la nuit:

Accident/Renversement/Soins Médicaux Urgents ..... (314) 694-4000  
 Ou .....1-800-332-3111  
 Ou CANUTEC ..... (613) 996-6666

**Lire attentivement l'AVIS. Si ces conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement les contenants fermés.**

## 2.1 INFORMATION

Pour plus d'information sur ce produit ou d'autres produits à vocation agricole de Monsanto, communiquer avec Monsanto Canada à: 1-800-667-4944.

## 3.0 PRÉCAUTIONS

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.  
PEUT CAUSER DE L'IRRITATION AUX YEUX.  
DANGEREUX SI AVALÉ.

Éviter tout contact avec les yeux ou un contact prolongé avec la peau.  
Pour bien pratiquer l'hygiène industrielle, porter une chemise à manches longues, des pantalons longs, et des gants résistants aux produits chimiques pendant la manutention du produit, et durant les opérations du nettoyage et de la réparation de l'équipement.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet [www.cropro.org](http://www.cropro.org).

## 3.1 PREMIERS SOINS

**DANS LES YEUX**, rincer IMMÉDIATEMENT à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin ou un centre d'information anti-poisons.

**SUR LA PEAU**, rincer IMMÉDIATEMENT à grande eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

**SI AVALÉ**, ce produit irrite la paroi gastro-intestinale. Diluer IMMÉDIATEMENT en avalant de l'eau ou du lait. Appeler un médecin ou un centre d'information anti-poisons.

Emporter le contenant, l'étiquette, ou prendre note de nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## 3.2 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

## 3.3 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Éviter d'appliquer directement à toute étendue d'eau. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement.

### **3.4 DANGERS CHIMIQUES OU PHYSIQUES**

Les solutions à vaporiser de ce produit devraient être mélangées, emmagasinées et appliquées uniquement dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou dans des contenants en acier enduit de plastique. **NE PAS MÉLANGER, EMMAGASINER OU APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À VAPORISER DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS À VAPORISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NU (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE).** Ce produit et/ou les solutions à vaporiser mis en contact avec de tels réservoirs ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène, qui est très combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'allumage, pourrait s'enflammer ou exploser en causant des blessures corporelles graves.

### **3.5 ENTREPOSAGE**

Éviter de contaminer les semences, la nourriture humaine ou animale.  
Imbiber les petites quantités renversées au moyen d'argile absorbante.

### **3.6 ÉLIMINATION**

#### **CONTENANTS RECYCLABLES:**

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### **CONTENANTS REUTILISABLES:**

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

#### **CONTENANTS REMPLIS PAR LE DISTRIBUTEUR OU PAR LE DÉTAILLANT À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR:**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'ACHETEUR** – La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisateur ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

**AVIS À L'UTILISATEUR** – Ce produit antiparasitaires doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## MODE D'EMPLOI

### 4.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ne pas appliquer le produit par voie aérienne sauf dans les conditions énoncées dans le présent livret.

L'herbicide Roundup Transorb est une liquide hydrosoluble qui se mélange facilement à l'eau pour la pulvérisation sur les feuilles, en vue de contrôler ou de détruire la plupart des plantes herbacées. On peut l'appliquer avec la plupart des pulvérisateurs ordinaires industriels ou de plein champ, après l'avoir dilué et l'avoir bien mélangé à l'eau conformément aux instructions du livret.

À partir du point de contact avec le feuillage, l'herbicide s'achemine dans la plante jusqu'à l'intérieur des racines. Sur la plupart des mauvaises herbes annuelles, les effets sont visibles après 2 à 4 jours. Sur la plupart des mauvaises herbes vivaces, le délai peut être de 7 à 10 jours. Un temps extrêmement frais ou nuageux au moment du traitement peut ralentir le travail du produit et retarder les signes visibles de contrôle. Les effets visibles sont le flétrissement et le jaunissement graduels de la plante, qui s'accroissent jusqu'au brunissement complet des organes aériens et à la détérioration des organes souterrains de la plante.

On doit retarder le traitement jusqu'à ce que la végétation ait atteint les stades de croissance décrits pour le contrôle de la végétation visée sous les sections "**Contrôle des annuelles**" (7.0) ou "**Contrôle des vivaces**" (8.0), de sorte que le feuillage ait une surface suffisante pour recevoir la solution de pulvérisation. Comme les plants non encore levés provenant des rhizomes souterrains ou des racines des espèces vivaces ne sont pas atteints par la solution, ils continueront leur croissance. C'est pourquoi le

meilleur contrôle de la plupart des mauvaises herbes vivaces s'obtient quand on effectue le traitement à un stade avancé de croissance voisin de la maturité.

Sans dépasser les limites recommandées, utiliser toujours la dose la plus forte de produit par hectare lorsque l'infestation de mauvaises herbes est forte ou dense ou que les mauvaises herbes croissent dans un endroit non aménagé (sol non travaillé).

Ne pas traiter lorsque les conditions de croissance sont médiocres, par exemple en cas de sécheresse, de maladie ou de dégâts causés par les insectes, sans quoi le contrôle pourrait être moindre. Une épaisse couche de poussière sur les mauvaises herbes peut aussi réduire l'efficacité de traitement.

Ce produit n'exerce pas d'effet herbicide résiduel ou rémanent. Pour obtenir un désherbage résiduel subséquent, adopté un programme approuvé expliqué sur les livrets d'herbicides. Lire et respecter avec soin les précautions et les autres renseignements que donnent les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et rendre nécessaire un traitement de rappel. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.

À moins d'indication contraire dans ce livret, ne jamais mélanger d'agent tensio-actif, de pesticide, huile herbicide ou autre matière que de l'eau. Une pulvérisation qui couvre uniformément et parfaitement les plantes est la plus efficace. Ne pas pulvériser le feuillage des mauvaises herbes jusqu'au ruissellement.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à Roundup Transorb, herbicide du groupe 9. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Roundup Transorb et à d'autres herbicides du groupe 9. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le Roundup Transorb ou les herbicides du même groupe 9 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et

de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Monsanto Canada au 1-800-667-4944 ou à [www.farmcentral.com](http://www.farmcentral.com).

## **5.0 MÉLANGE ET APPLICATION**

### **5.1 PRÉCAUTIONS**

**ATTENTION: ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LE FEUILLAGE, LES TIGES VERTES OU LES FRUITS DES RÉCOLTES, DES PLANTES ET DES ARBRES NON VISÉS, CAR ILS POURRAIENT ÊTRE DÉTRUITS OU GRAVEMENT ENDOMMAGÉS.**

**APPLIQUER CES SOLUTIONS À PULVÉRISER AVEC UN APPAREIL BIEN ENTRETENU ET CALIBRÉ DE FAÇON À DÉBITER LE VOLUME VOULU DE PRODUIT.**

**ÉVITER LA DÉRIVE DU PRODUIT – LORS DE L'APPLICATION, PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS ENDOMMAGER LES PLANTES UTILES ET LES CULTURES.** Éviter toute dérive car même d'infimes quantités pulvérisées peuvent endommager gravement ou détruire les cultures, les plantes ou les autres superficies voisines qu'on n'a pas l'intention de traiter, ou peuvent causer d'autres effets non recherchés. Ne pas traiter quand le vent souffle en rafales ou dépasse 8 kilomètres par l'heure ou lorsque d'autres facteurs, y compris des vents moins forts, risquent de faire dériver l'herbicide. Lors de la pulvérisation, éviter les combinaisons de pression et de genre d'ajutage (buse) qui peuvent donner de très fines particules (embruns), plus susceptibles de dériver.

**NE PAS UTILISER DANS LES SERRES. LES RÉSULTATS RISQUENT D'ÊTRE RÉDUITS SI ON UTILISE UNE EAU BOUEUSE, PAR EXEMPLE DE L'EAU D'UN ÉTANG OU D'UN FOSSÉ SANS REVÊTEMENT.**

Bien rincer à grande eau le pulvérisateur et les pièces en jeu aussitôt après l'application du produit. Éviter de contaminer les approvisionnements d'eau lorsqu'on se défait des restes ou que l'on nettoie l'équipement.

**REMARQUE:** L'usage du produit autrement qu'en conformité avec le livret peut nuire aux personnes, animaux ou cultures ou produire d'autres effets non recherchés. Garder le contenant fermé pour éviter les déversements et la contamination.

## 5.2 RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE ET L'ÉQUIPEMENT D'APPLICATION

### MÉLANGE

Pour les pulvérisateurs terrestres ou industriels, verser d'abord dans le réservoir la moitié de l'eau nécessaire. Ajouter la quantité voulue d'herbicide [voir aux sections "**Contrôle des annuelles**" (7.1) ou "**Contrôle des vivaces**" (8.1)] et bien mélanger avant d'ajouter le reste de l'eau. Placer le boyau de remplissage sous la surface de la solution pour éviter de former trop de mousse. Retirer le boyau dès que le réservoir est plein pour éviter le retour de la solution dans l'approvisionnement d'eau. L'emploi d'agitateurs mécaniques peut provoquer une formation excessive de mousse. Les tuyaux de dérivation doivent aboutir au fond du réservoir.

Quand on utilise un pulvérisateur à dos, il est conseillé de mélanger à l'eau la quantité voulue de l'herbicide Roundup Transorb dans un grand récipient, puis de verser dans le pulvérisateur cette solution.

### ÉQUIPEMENT D'APPLICATION

#### PULVÉRISATEURS À RAMPE

**Contrôle des espèces vivaces, des broussailles ligneuses et des arbres mentionnés dans le livret à l'aide d'équipement ordinaire à rampe** – Diluer ce produit dans 50 à 300 litres d'eau propre par hectare et appliquer en pulvérisation générale à une pression d'au plus 275 kPa. Voir aux sections "**Contrôle des annuelles**" (7.1) ou "**Contrôle des vivaces**" (8.1), les doses à utiliser contre les diverses espèces.

**Contrôle des espèces annuelles mentionnées dans le livret à l'aide de rampes ordinaires** – Diluer ce produit dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare et appliquer en pulvérisation générale, sauf indication contraire sur la présente étiquette, à une pression d'au plus 275 kPa. Voir aux sections "**Contrôle des annuelles**" (7.1) ou "**Contrôle des vivaces**" (8.1), les doses à utiliser contre les diverses espèces.

#### PISTOLETS ET APPAREILS À GRAND VOLUME (pulvérisations grossières seulement)

**Contrôle des mauvaises herbes, des broussailles et des arbres mentionnés aux rubriques “Contrôle des annuelles” ou “Contrôle des vivaces” du livret à l’aide de pulvérisateurs à dos ou d’équipement de pulvérisation à volume élevé pourvus de lances ou d’autres agencements appropriés à buses** – À moins d’indication contraire, préparer une solution à 1 percent de produit dans l’eau (1 litre de produit dans 100 litres d’eau) et pulvériser le feuillage de la végétation à contrôler. Pour de meilleurs résultats, employer une solution à 2 percent (2 litres de produit dans 100 litres d’eau) contre les espèces vivaces difficiles à contrôler, notamment le liseron des champs, l’apocyn chanvrin, l’asclépiade et le chardon des champs.

Pulvériser de façon à bien mouiller. La couverture doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu’à ruissellement. Dans les cas d’application au pistolet, diriger soigneusement le jet pour éviter toute vaporisation sur les plantes non visées.

### ÉQUIPEMENT SÉLECTIF

Ce produit peut servir au contrôle des mauvaises herbes à l’aide d’appareils à humectation, comme les **ROULEAUX** et les **MÈCHES**, dans le soya, les haricots communs secs, les vergers, les vignobles, les plantations de canneberges (atocas) ou les fraises, et les endroits non cultivés. Pour plus de précisions sur l’équipement sélectif servant à l’application de ce produit, voir la section “**Équipement sélectif**” (9.12).

### ÉQUIPEMENT AÉRIEN (TERRES NON AGRICOLES SEULEMENT)

L’application aérienne du produit ne doit avoir lieu que conformément aux indications de la section “**Application aérienne**”. Pour plus de précisions, voir la section 10.2.2.

## 6.0 MAUVAISES HERBES CONTRÔLÉES

Ce produit contrôle plusieurs espèces de graminées et de plantes à feuilles larges tant annuelles que vivaces, de broussailles ligneuses et d’arbres lorsqu’il est appliqué de la façon recommandée et dans les conditions décrites. Pour plus de précisions sur le contrôle d’un type particulier de mauvaise herbe (notamment sur la dose recommandée), voir aux sections “**Contrôle des annuelles**” (7.1) et “**Contrôle des vivaces**” (8.1). Voici une liste non exhaustive des mauvaises herbes contrôlées.

### 6.1 MAUVAISES HERBES ANNUELLES

#### GRAMINÉES ANNUELLES

**Blé adventice**

*Triticum spp.*

**Brome des toits**

*Bromus tectorum*

**Digitaire astringente**

*Digitaria ischaemum*

**Digitaire sanguine***Digitaria sanguinalis***Échinochloa pied-de-coq***Echinochloa crusgalli***Folle avoine***Avena fatua***Ivraie de Perse***Lolium persicus***Maïs adventice***Zea mays***Orge adventice***Hordeum spp.***Panic d'automne géniculé***Panicum dichotomiflorum***Panic millet***Panicum miliaceum***Pâturin annuel***Poa annua***Sétaire géante***Setaria faberii***Sétaire glauque***Setaria glauca***Sétaire verte***Setaria viridis***AUTRES****Cuscute***Cuscuta spp.***ANNUELLES À FEUILLES LARGES****Abutilon***Abutilon theophrasti***Amarante à racine rouge***Amaranthus retroflexus***Amarante hybride***Amaranthus hybridus***Bourse-à-pasteur***Capsella bursa-pastoris***Canola (colza) adventice***Brassica spp.***Chénopode blanc***Chenopodium album***Crépis de toits***Crépis tectorum***Érigéron du Canada***Érigéron canadensis***Érodiu circulaire***Erodium cicutarium***Gaillet grateron***Gallium aparine***Kochia à balais***Kochia scoparia***Laiteron potager***Sonchus oleraceus***Laitue scariole***Lactuca scariola***Lin adventice***Linaria spp.***Lampourde glutton***Xanthium strumarium***Mauve à feuilles rondes***Malva pusilla***Morelle à trois fleurs***Solanum triflorum***Morelle noire de l'est***Solanum ptycanthum***Moutarde des champs***Sinapsis arvensis***Ortie royale***Galeopsis tetrahit***Petite herbe à poux***Ambrosia artemisifolia***Renouée liseron***Polygonum convolvulus***Renouée de Pennsylvanie***Polygonum pennsylvanicum***Renouée persicaire***Polygonum persicaria***Renouée scabre***Polygonum scabrum***Sagesse-des-chirurgiens***Descurania sophia*

**Saponaire des vaches**  
*Saponaria vaccaria*  
**Silène noctiflore**  
*Silene noctiflora*  
**Soude roulante**  
*Salsola pestifer*  
**Spargoute de champs**  
*Spergula arvensis*  
**Stellaire moyenne**

*Stellaria media*  
**Tabouret des champs**  
*Thlaspi arvense*  
**Vesce à feuilles étroites**  
*Vicia angustifolia*

## 6.2 MAUVAISES HERBES VIVACES

### CAREX ET GRAMINÉES VIVACES

**Brome inerme**  
*Bromus inermis*  
**Chiendent**  
*Agropyron repens*  
**Muhlenbergie feuillée**  
*Muhlenbergia frondosa*  
**Orge queue d'écureuil**  
*Hordeum jubatum*  
**Pâturin comprimé**

*Poa compressa*  
**Pâturin des prés**  
*Poa pratensis*  
**Quenouille à feuilles larges**  
*Typha latifolia*  
**Souchet comestible**  
*Cyperus esculentus*

### VIVACES À LARGES FEUILLES

**Apocyn chanvrin**  
*Apocynum cannabinum*  
**Armoise absinthe**  
*Artemisia absinthium*  
**Asclépiade de Syrie**  
*Asclepias syriaca*  
**Chardon des champs**  
*Cirsium arvense*  
**Herbe à la puce**  
*Rhus radicans*  
**Laiteron des champs**  
*Sonchus arvensis*  
**Lépidie dravier ou Cranson dravier**  
*Cardaria draba*  
**Linaigrette**  
*Eriophorum chamissonis*

**Linaire vulgaire**  
*Linaria vulgaris*  
**Liseron des champs**  
*Convolvulus arvensis*  
**Luzerne**  
*Medicago spp.*  
**Patience crépue**  
*Rumex crispus*  
**Pissenlit**  
*Taraxacum officinale*  
**Renouée japonaise**  
*Polygonum cuspidatum*  
**Salicaire pourpre**  
*Lythrum salicaria*

### 6.3 BROUSSAILES LIGNEUSES ET ARBRES

#### Aulne

*Alnus spp.*

#### Bouleau

*Betula spp.*

#### Cèdre

*Thuja spp.*

#### Cerisier

*Prunus spp.*

#### Chèvrefeuille velu

*Lornica villosa*

#### Comptonie à feuilles d'asplénie

*Comptonia peregrina*

#### Érable

*Acer spp.*

#### Framboisier

*Rubus spp.*

#### Kalmie à feuilles étroites

*Kalmia angustifolia*

#### Peuplier

*Populus spp.*

#### Pin

*Pinus spp.*

#### Pruche

*Tsuga spp.*

#### Rhododendron du Canada

*Rhododendron canadenses*

#### Sapin de Douglas

*Pseudotsuga spp.*

#### Saule

*Salix spp.*

#### Spirée à larges feuilles

*Spiraea latifolia*

#### Symphorine

*Symphoricarpos occidentalis*

#### Viorne cassinoïde

*Viburnum cassinoïdes*

### USAGES SUR LES TERRES AGRICOLES

**TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTIONS 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DU LIVRET.**

### 7.0 CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

Les tableaux suivants indiquent les taux d'application et les directives particulières au contrôle des mauvaises herbes annuelles énumérées.

#### 7.1 CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES AVEC L'HERBICIDE ROUNDUP TRANSORB

<b>TAUX (L/ha)</b>	<b>STADE DE CROISSANCE DES MAUVAISES HERBES</b>	<b>MAUVAISES HERBES CONTRÔLÉES</b>	<b>COMMENTAIRES (dans 50 – 100 L d'eau à l'hectare)</b>
0,75	Jusqu'à 8 cm de hauteur	<p>Folle avoine, sétaire verte, orge adventice, blé adventice</p> <p>Canola (colza) adventice sensibles au glyphosate, moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour la folle avoine, appliquer au stade de 1 à 3 feuilles.</li> <li>• Ajouter 350 mL d'un agent tensio-actif dont l'usage est homologué avec ce produit, notamment Agral 90®, Ag Surf® et Companion<sup>mc</sup>.</li> <li>• S'il y a très forte infestation de folle avoine, utiliser au taux de 1,0 L/ha.</li> </ul>
1,0	8 à 15 cm de hauteur	<p>Toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus</p> <p>Toutes les mauvaises herbes annuelles à larges feuilles indiquées ci-dessus, ainsi que la sagesse-des-chirurgiens*, et le kochia*</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajouter 350 mL d'un agent tensio-actif dont l'usage est homologué avec ce produit, tel qu'indiqué ci-dessus.</li> </ul> <p>* Suppression seulement; voir les taux plus élevés de ce tableau ou de celui du mélange en réservoir pour les options de contrôle (7.2).</p>
1,25 – 1,9	Jusqu'à 15 cm de hauteur	<p>Toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus, ainsi que brome de toits, sétaire géante, et ivraie de Perse</p> <p>Toutes les mauvaises herbes annuelles à larges feuilles indiquées ci-dessus, ainsi que chénopode blanc, amarante à racine rouge, ortie royale, sagesse-de-chirurgiens, soude roulante, lin adventice, petite herbe à poux*, érigéron du Canada*, renouée liseron**, crépis de toits***</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun agent tensio-actif n'est exigé.</li> <li>• Voir la section du mélange en réservoir pour les autres options de contrôle (7.2).</li> </ul> <p>* NE PAS utiliser ces taux contre des plantes plus de 8 cm de hauteur.</p> <p>** Entre l'étage de 3-4 feuilles, utiliser au taux de 1,9 L/ha.</p> <p>*** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,9 L/ha.</p>

<b>TAUX (L/ha)</b>	<b>STADE DE CROISSANCE DES MAUVAISES HERBES</b>	<b>MAUVAISES HERBES CONTRÔLÉES</b>	<b>COMMENTAIRES (dans 50 – 100 L d'eau à l'hectare)</b>
2,25	Jusqu'à 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus, ainsi que digitale sanguine et pâturin annuel  Toutes les mauvaises herbes à larges feuilles indiquées ci-dessus ainsi que: kochia, laitue scariole, bourse-à-pasteur, laiteron potager annuel, vesce à feuilles étroites	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour des options supplémentaires de contrôle des mauvaises herbes à larges feuilles annuelles, voir le tableau de mélange en réservoir (7.2).</li> </ul>
3,5	Plus de 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles et mauvaises herbes à larges feuilles indiquées ci-dessus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour des options supplémentaire de contrôle des mauvaises herbes à larges feuilles annuelles, voir le tableau de mélange en réservoir (7.2).</li> </ul>

Agral est une marque déposée d'Imperial Chemical Industries PLC, Royaume-Uni.

Ag Surf est une marque déposée de l'Interprovincial Cooperative Ltée.

Companion est une marque de commerce de Rohm and Haas Canada Inc.

**REMARQUE:** Pour le traitement localisé, les doses de 0,75 à 3,5 litres par hectare sont équivalent à environ 8 à 35 mL/100m<sup>2</sup>, respectivement.

## **7.2 CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES AVEC L'HERBICIDE ROUNDUP TRANSORB MÉLANGE EN RÉSERVOIR**

POUR LES JACHÈRES D'ÉTÉ ET LES CULTURES AVEC TRAVAIL MINIMAL DU SOL

<b>MÉLANGE EN RÉSERVOIR</b>	<b>TAUX (L/ha)</b>	<b>MAUVAISES HERBES CONTRÔLÉES ♦</b>	<b>COMMENTAIRES (dans 50 – 100 L d'eau/ha; agent tensio-actif à 350 mL/ha comme section 7.3)</b>
L'herbicide Roundup Transorb	0,75 – 1,0	Céréales adventices, folle avoine, sétaire verte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce mélange en réservoir est homologué <b>pour la jachère d'été seulement.</b></li> </ul>

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES CONTRÔLÉES ♦	COMMENTAIRES (dans 50 – 100 L d'eau/ha; agent tensio-actif à 350 mL/ha comme section 7.3)
+ Banvel®	+ 0,29	Canola (colza) adventice sensibles au glyphosate, moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens*, chénopode blanc, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia, soude roulante, saponaire des vaches, amarante à racine rouge**, renouée liseron**	<p>Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte.</li> </ul> <p>* Appliquer l'herbicide Roundup Transorb au taux de 1,0 L/ha seulement.</p> <p>** Suppression seulement. Voir les autres mélanges en réservoir pour les options de contrôle.</p>
L'herbicide Roundup Transorb + Pardner®	0,75 – 1,0  + 1,25	Graminées adventices*, sétaire verte  Canola (colza) adventice, moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs, renouée liseron*, Amarante à racine rouge**, kochia**, folle avoine**	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce mélange en réservoir est homologué <b>pour la jachère d'été et les systèmes de travail minimal du sol – blé, orge et avoine seulement.</b> Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance.</li> <li>• Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte.</li> </ul> <p>* Appliquer l'herbicide Roundup Transorb au taux de 1,0 L/ha seulement pour le contrôle de la renouée liseron.</p>

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES CONTRÔLÉES ♦	COMMENTAIRES (dans 50 – 100 L d'eau/ha; agent tensio-actif à 350 mL/ha comme section 7.3)
			** Taux de 1,0 L pour la suppression seulement. Voir les autres mélanges en réservoir pour les options de contrôle.
L'herbicide Roundup Transorb + 2,4-D##	1,25 – 1,9 + 0,6 – 0,9 <sup>4</sup> au à 1,2 – 1,5 <sup>5</sup>	<p>Graminées adventices, folle avoine*, sétaire verte, brome des toits, sétaire géante, ivraie de Perse</p> <p>Canola (colza) adventice (sauf pour Roundup Ready), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia, chénopode blanc, ortie royale, soude roulante, lin adventice, petite herbe à poux*, érigéron du Canada, renouée liseron**, crépis de toits***</p> <p>Canola (colza) adventice Roundup Ready (1 à 4 feuilles)<sup>4</sup>, bardanette épineuse<sup>4</sup>, barbane<sup>4</sup>, lampourde glouteron<sup>4</sup>, plantain majeur<sup>4</sup>, vergerette annuelle<sup>4</sup>, caméline faux lin<sup>4</sup>, fausse herbe à poux<sup>4</sup>, salsifis majeur<sup>4</sup>, moutarde<sup>4</sup> (sauf pour moutarde des chiens, sagesse-des-chirurgiens), laitue scariole<sup>4</sup>, herbe à poux<sup>4</sup>, chou-gras de Russie<sup>4</sup>, bourse-à-pasteur<sup>4</sup>, la grande ortie<sup>4</sup>, mélilot<sup>4</sup>, euphorbe à feuilles de thym<sup>4</sup>, radis sauvage<sup>4</sup>, topinambour<sup>4</sup></p>	<p>• Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance.</p> <p>• Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte.</p> <p>• Aucun agent tensio-actif n'est exigé.</p> <p>* NE PAS utiliser ces taux contre des plantes plus de 8 cm de hauteur.</p> <p>** Entre l'étage de 3-4 feuilles, utiliser au taux de 1,9 L/ha.</p> <p>*** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,9 L/ha.</p> <p><sup>4</sup> Appliquer 2,4-D au taux de 0,6 – 0,9 L/ha (280 - 420 g ia/ha).</p>

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES CONTRÔLÉES ♦	COMMENTAIRES (dans 50 – 100 L d'eau/ha; agent tensio-actif à 350 mL/ha comme section 7.3)
		<p>Canola (colza) adventice Roundup Ready (4 à 6 feuilles)<sup>5</sup>, stellaire moyenne<sup>5</sup>, plantain majeur<sup>5</sup>, moutarde des chiens<sup>5</sup>, sagesse-des-chirurgiens<sup>5</sup>, chénopode glauque<sup>5</sup>, séneçon vulgaire<sup>5</sup>, galinsoga cilié<sup>5</sup>, épervière<sup>5</sup>, prunelle vulgaire<sup>5</sup>, renouée des oiseaux<sup>5</sup>, lépidie des champs<sup>5</sup>, matricaire odorante<sup>5</sup>, amarante fausse-blite<sup>5</sup>, petite oseille<sup>5</sup>, renouée scabre<sup>5</sup>, amarante blanche<sup>5</sup>, abutilon<sup>5</sup>, Canola (colza) adventice<sup>5</sup></p>	<p><sup>5</sup> Appliquer 2,4-D au taux de 1,2 à 1,5 L/ha (560 à 700 g ia/ha).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce mélange en réservoir peut être appliqué avant ou après le semis pourvu que la culture ne soit pas encore levée mais pour <b>le blé, le blé d'hiver, l'orge et le seigle avant le semis.</b></li> </ul>
<p>L'herbicide Roundup Transorb + 2,4-D#</p>	<p>0,75 – 1,0 + 1,2</p>	<p>Graminées adventices*, folle avoine* et sétaire verte*</p> <p>Canola (colza) adventice, moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia</p> <p>Chénopode blanc**, soude roulante**</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce mélange en réservoir est homologué <b>pour la jachère d'été seulement.</b> Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance.</li> <li>• Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte.</li> </ul> <p>* Appliquer l'herbicide Roundup Transorb au taux de 1,0 L/ha seulement pour le contrôle de la folle avoine et de la sétaire verte.</p> <p>**Suppression seulement. Voir les autres mélanges en réservoir pour les options de contrôle.</p>

◆ Pour le contrôle de l'orge d'écureuil, voir le tableau “**Contrôle des mauvaises herbes vivaces**” (8.1).

# 0,56 kilogrammes ia/ha (2,4-D). ## Pour les autres mélanges de 2,4-D régler les taux en conséquence. Utiliser uniquement les formulations de l'ester à basse volatilité de 2,4-D, ou les formulations d'amine.

Banvel est une marque déposée de BASF Ltée.

Pardner est une marque déposée d'Aventis CropScience.

### 7.3 RENSEIGNEMENTS SUR LES AGENTS TENSIO-ACTIFS

#### REMARQUE:

**Ajout d'un agent tensio-actif** -- Tous les mélanges en réservoir comprenant l'herbicide Roundup Transorb en vue du contrôle des mauvaises herbes nécessitent l'ajout d'un agent tensio-actif homologué à cette fin, par exemple Agral 90, Ag Surf ou Companion. L'agent tensio-actif devrait être ajouté à raison de 350 millilitres dilué dans 50 à 100 litres d'eau propre à l'hectare.

### 7.4 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTS POUR LE CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

L'herbicide Roundup Transorb, appliqué toute seule, ne contrôle pas les adventices du cultures portant le gène Roundup Ready.

Attendre au moins un jour après le traitement avant de travailler la terre.

Habituellement, les mauvaises herbes annuelles continueront à germer tout au long de la saison de croissance à partir des graines. Des traitements de rappel peuvent s'imposer pour le contrôle des mauvaises herbes ainsi levées.

Pour plus de renseignements et pour les précautions à prendre, voir les sections “**Renseignements généraux**” (4.0) et “**Mélange et application**” (5.0).

### 7.5 RÉPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE CANOLA NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS ROUNDUP READY)

**AVERTISSEMENT: APPLIQUER L'HERBICIDE ROUNDUP TRANSORB AUX SEULES VARIÉTÉS DE CANOLA NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D LES VARIÉTÉS ROUNDUP READY).**

**REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE CANOLA SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE CANOLA SENSIBLES AU GLYPHOSATE.**

- Pour Plus de renseignements ou pour les précautions à prendre, consulter les sections “**Renseignements généraux**” (4.0) et “**Mélange et application**” (5.0) de l’étiquette l’herbicide Roundup Transorb.
- Appliquer l’herbicide Roundup Transorb seulement au canola non sensible au glyphosate, tel qu’indiqué ci-dessus dans le tableau de répression des mauvaises herbes.
- On remarque parfois un jaunissement temporaire quand on applique l’herbicide Roundup Transorb à un stade avancé (feuilles 4 à 6) de la récolte. Ce flétrissement de courte durée n’affecte ni la croissance, ni la maturité ni le rendement.

NE PAS APPLIQUER PAR AVION.

Le tableau suivant décrit le taux et les directives particulières d’application pour la répression des mauvaises herbes annuelles et vivaces qui croissent parmi les variétés de canola non sensibles au glyphosate.

**RÉPRESSION DES MAUVAISES HERBES CROISSANT PARMIS LE CANOLA PORTANT LE GÈNE ROUNDUP READY**

<b>TAUX (L/ha)</b>	<b>STADE DE CROISSANCE DU PLANT</b>	<b>MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES</b>	<b>COMMENTAIRES (appliquer dans 50 à 100 L d’eau/ hectare)</b>
0,825 – 1,25	0 à 6 feuilles	<p><b><u>Graminées annuelles</u></b> Folle avoine, sétaire verte, orge adventice, blé adventice, échinochloa pied-de-coq*</p> <p><b><u>Annuelles à feuilles larges</u></b> Tabouret des champs, amarante à racine rouge, moutarde des champs, soude roulante, chénopode blanc, canola (colza) adventice sensible au glyphosate, ortie royale,</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas besoin d’autre agent tensio-actif.</li> <li>• Un regain des mauvaises herbes avant la fermeture du couvert peut exiger des applications de rappel.</li> <li>• Veiller à ce que les plant n’aient pas dépassé le stade de croissance recommandé.</li> </ul> <p><b>* La dose de 1,25 L/ha permet la répression de ces mauvaises herbes à</b></p>

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	COMMENTAIRES (appliquer dans 50 à 100 L d'eau/ hectare)
		<p>renouée persicaire, kochia à balais, stellaire moyenne, spargoute des champs, morelle à trois fleurs, gaillet grateron*, renouée liseron*, bourse-à-pasteur*, saponnaire des vaches*, silène noctiflore*, renouée scabre*, érodium circulaire*, sagesse-des-chirurgiens*, crépis des toits*, mauve à feuilles rondes***</p> <p><b><u>Vivaces (répression)**</u></b> Chardon des champs, laiteron des champs, pissenlit</p> <p><b><u>Vivaces (contrôle tout au long de la saison)</u></b> Chiendent**, orge queue d'écureuil***, chardon des champs***, laiteron des champs***</p>	<p><b>n'importe quel stade de croissance des plants.</b> La dose inférieure permet de réprimer la bourse-à-pasteur, la saponnaire des vaches et le silène noctiflore lorsque les plants de canola ont de 1 à 3 feuilles, et la renouée quand ils en ont de 4 à 6 feuilles.</p> <p><b>** Seulement une application à la dose de 1,25 L/ha est nécessaire.</b></p> <p><b>*** Une application de rappel à la dose de 1,25 L/ha est nécessaire.</b></p> <p>• Pour une application de rappel, veiller à ce que les plants n'aient pas dépassé le stade de croissance recommandé.</p>

### 7.5.1 MÉLANGE EN RÉSERVOIR

L'herbicide Lontrel 360 peut être mélangé avec l'herbicide Roundup Transorb pour le contrôle des parties aériennes des chardons des champs tout au long de la saison et le contrôle de renouée liseron croissant parmi les variétés de canola non sensible au glyphosate (c.-à-d. les variétés Roundup Ready). Lontrel 360 peut être appliqué dans 100 litres d'eau par hectare à la dose de 0,28 litres par hectare avec 1,25 litres par hectare de l'herbicide Roundup Transorb. Faire les applications lorsque le canola a atteint le stade de 2 à 6 feuilles de croissance. Consulter l'étiquette de Lontrel 360 et l'étiquette de l'herbicide Roundup Transorb pour plus de précisions sur les mauvaises herbes contrôlées, les directives d'application, volume d'eau, et les précautions à prendre.

## 7.6 RÉPRESSION DES MAUVAISES HERBES CROISSANT PARMİ LES VARIÉTÉS DU SOYA NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS ROUNDUP READY)

**AVERTISSEMENT: APPLIQUER L'HERBICIDE ROUNDUP TRANSORB AUX SEULES VARIÉTÉS DE SOYA NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS ROUNDUP READY).**

**REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE SOYA SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE SOYA SENSIBLE AU GLYPHOSATE.**

NE PAS APPLIQUER PAR AVION.

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/hectare)
2,5	De la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de la floraison	Abutilon, petite herbe à poux, chénopode blanc, amarante à racine rouge, amarante hybride, lampourde glutton, renouée scabre, renouée persicaire, renouée de Pennsylvanie, morelle noire de l'Est, moutarde des champs, renouée liseron, sétaire verte, sétaire glauque, sétaire géante, échinochloa pied-de-coq, digitale astringente, digitale sanguine, chiendent, asclépiade de Syrie*, souchet comestible*, panic d'automne géniculé, panic millet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est possible de faire une deuxième application de 2,5 L/ha pour contrôler les mauvaises herbes qui ont germées à la suite du traitement initial.</li> <li>* Suppression seulement.</li> <li>• Pour la deuxième application, vérifier à ce que les plantes n'aient pas dépassé la fin de la floraison.</li> </ul>
2,5 – 5,0	De la première feuille trifoliée	Chardon des champs, laitron des	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une application simple au taux plus haut ou une deuxième</li> </ul>

<b>TAUX (L/ha)</b>	<b>STADE DE CROISSANCE DU PLANT</b>	<b>MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES ♦</b>	<b>COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/hectare)</b>
	jusqu'à la fin de la floraison	champs, muhlenbergie feuillée	<p>plus haut ou une deuxième application séquentielle à 2,5 L/ha améliorera le contrôle dans les infestations sévères.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si on utilise des applications séquentielles à 2,5 L/ha, laisser au moins deux semaines entre la première et la deuxième application pour le contrôle optimum sur les vivaces.</li> <li>• Pour la deuxième application, vérifier à ce que les plantes n'aient pas dépassé la fin de la floraison.</li> <li>• Chardon des champs et laiteron des champs devraient être en croissance active et du stade de rosette jusqu'au hauteur de 50 cm.</li> <li>• Muhlenbergie feuillée devrait être en croissance active et en hauteur de 10-20 cm.</li> <li>• Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au temps du traitement ne seront pas contrôlées.</li> </ul>
5,0	De la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de la floraison	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-dessus, incluant asclépiade de Syrie**, souchet comestible**	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer le taux de 5,0 L/ha seulement une fois durant la saison.</li> </ul> <p>** Ces mauvaises herbes seront aussi contrôlées par les applications séquentielles de 2,5 L/ha. Laisser au moins de deux semaines entre la première et la deuxième application pour le contrôle optimum.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour la deuxième application, vérifier à ce que les plantes n'aient pas dépassé la fin de la floraison.</li> </ul>

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/hectare)
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'asclépiade de Syrie devrait être en croissance active et en hauteur de 15-60 cm; le souchet comestible devrait être en croissance active et en hauteur de 5-15 cm. Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au temps du traitement ne seront pas contrôlées.</li> </ul>

♦ Pour obtenir un meilleur contrôle ainsi que diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. Le contrôle des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur sera inconstant, toutefois certaines espèces seront bien contrôlées.

### 7.6.1 MÉLANGE EN RÉSERVOIR

L'herbicide Pursuit peut être mélangé avec l'herbicide Roundup Transorb à dose de 2,5 litres par hectare pour un contrôle résiduel prolongé des mauvaises herbes à germination tardive incluant la morelle noir, le chenopode blanc, l'amarante à racine rouge, l'abutilon, le panic d'automne et le panic millet.

Pursuit peut être appliqué dans 100 – 200 litres par hectare à la dose de 0,16 – 0,21 litre par hectare jusqu'à la troisième trifolié du soya Roundup Ready. La dose la plus élevée est recommandée surtout pour le soya Roundup Ready semé à des espacements de plus de 50 centimètres (20 pouces) où l'on veut effectuer une seule application.

**Mélange:** Ajouter et mélanger Pursuit au réservoir tel qu'indiqué sur l'étiquette de Pursuit. Ajouter ensuite l'herbicide Roundup Transorb suivant les instructions sur l'étiquette.

Un intervalle avant la récolte de 100 jours est requis pour le mélange de l'herbicide Roundup Transorb à 2,5 litres par hectare et Pursuit à 0,16 de 0,21 litres par hectare est permise.

Consulter l'étiquette de Pursuit de l'information supplémentaire sur la sécurité et la manutention de ce produit.

### 7.7 RÉPRESSION DES MAUVAISES HERBES CROISSANT PARMIS LES VARIÉTÉS DU MAÏS NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS ROUNDUP READY)

**AVERTISSEMENT: APPLIQUER L'HERBICIDE ROUNDUP TRANSORB AUX SEULES VARIÉTÉS DE MAÏS NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS ROUNDUP READY).**

**REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE MAÏS SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE MAÏS SENSIBLE AU GLYPHOSATE.**

NE PAS APPLIQUER PAR AVION.

<b>TAUX (L/ha)</b>	<b>STADE DE CROISSANCE DU PLANT</b>	<b>MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES ♦</b>	<b>COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/ha)</b>
2.5	Jusqu'à et incluant le stade à huit feuilles	<p>Abutilon, petite herbe à poux, chénopode blanc, amarante à racine rouge, amarante hybride, lampourde gluteron, renouée scabre, renouée persicaire, renouée de Pennsylvanie, morelle noire de l'est, moutarde des champs, renouée liseron, sétaire verte, sétaire glauque, sétaire géante, échinochloa pied-de-coq, digitale astringente, digitale sanguine, chiendent, panic d'automne géniculé, panic millet</p> <p>Folle avoine, orge adventice, blé adventice, tabouret des champs, moutarde des champs, soude roulante, Canola (colza) adventice sensibles au glyphosate, ortie royale, kochia à balais, stellaire moyenne, spargoute de champs, morelle à trois fleurs, gaillet grateron,</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est possible de faire une deuxième application pour contrôler les mauvaises herbes qui ont germées à la suite du traitement initial.</li> <li>• Pour la deuxième application, vérifier à ce que le maïs n'ait pas dépassé le stade à huit feuilles.</li> </ul>

<b>TAUX (L/ha)</b>	<b>STADE DE CROISSANCE DU PLANT</b>	<b>MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES ♦</b>	<b>COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/ha)</b>
		bourse-a-pasteur, saponaire des vaches, silene noctiflora, érodium circutaire, sahesse-des-chirurgiens, crépis de toits	
2.5	Jusqu'à et incluant le stade à huit feuilles	Asclépiade de Syrie, souchet comestible, mauve à feuilles rondes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour contrôler l'asclépiade de Syrie, le souchet comestible et mauve à feuilles rondes, utiliser deux applications de 2,5 L/ha.</li> <li>• Pour la deuxième application, vérifier à ce que le maïs n'ait pas dépassé le stade à huit feuilles.</li> <li>• L'asclépiade de Syrie devrait être en croissance active et en hauteur de 15–60 cm; le souchet comestible devrait être en croissance active et en hauteur de 5–15 cm.</li> </ul>
2.5	Jusqu'à et incluant le stade à huit feuilles	Muhlenbergie feuillée, chardon des champs, laiteron des champs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• une deuxième application séquentielle de 2,5 L/ha améliorera le contrôle dans les infestations sévères.</li> <li>• Si on utilise des applications séquentielle à 2,5 L/ha, laisser au moins deux semaines entre la première et la deuxième application pour le contrôle optimum sur les vivaces.</li> <li>• Pour la deuxième application, vérifier à ce que le maïs n'ait pas dépassé le stade à huit feuilles.</li> <li>• Chardon des champs et laiteron des champs devraient être en croissance active et du stade de rosette jusqu'à hauteur de 50 cm.</li> </ul>

<b>TAUX (L/ha)</b>	<b>STADE DE CROISSANCE DU PLANT</b>	<b>MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES ♦</b>	<b>COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/ha)</b>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Muhlenbergie feuillée devrait être en croissance active et en hauteur de 10-20 cm.</li> <li>• Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au temps du traitement ne seront pas contrôlées.</li> </ul>

♦ Pour obtenir un meilleur contrôle ainsi que diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. Le contrôle des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur sera inconstant, toutefois certaines espèces seront bien contrôlées.

## **8.0 CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES VIVACES AVEC L'HERBICIDE ROUNDUP TRANSORB**

**TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTIONS 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DU LIVRET.**

Appliqué dans les conditions indiquées et selon la façon recommandée, ce produit contrôle les mauvaises herbes vivaces indiquées dans le tableau suivant.

### **8.1 CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES VIVACES AVEC L'HERBICIDE ROUNDUP TRANSORB**

<b>MAUVAISE HERBE</b>	<b>APPLICATION</b>			<b>COMMENTAIRES</b>
	<b>STADE DE CROISSANCE</b>	<b>TAUX DE L'HERBICIDE ROUNDUP TRANSORB (L/ha)</b>	<b>VOLUME D'EAU (L/ha)</b>	
<b>Chiendent</b> (contrôle, infestations légères ou moyennes)	Au moins 3 ou 4 feuilles vertes	2,5	50 - 300	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diluer dans l'eau et appliquer avec des buses à jet plat.</li> <li>• Ne pas travailler le sol avant au moins 3 jours</li> </ul>

MAUVAISE HERBE	APPLICATION			COMMENTAIRES
	STADE DE CROISSANCE	TAUX DE L'HERBICIDE ROUNDUP TRANSORB (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)	
				<p>suivant le traitement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir les notes à la rubrique “<b>Chiendent</b>” de la section 8.2.1 pour plus de précisions.</li> <li>• Pour les plus forts volumes d'eau (150-300 L/ha), ajouter un agent tensio-actif homologué, à raison de 0,5 litre dans 100 L d'eau propre (0,5% v/v). Voir la liste de la section 8.2.2 ou ci-dessous.</li> </ul>
<b>Chiendent</b> (contrôle à long terme, infestations sévères, des plus forts volumes d'eau)	Au moins 3 ou 4 feuilles vertes	2,5 – 7,0	50 – 300	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas travailler le sol avant au moins 3 jours suivant le traitement.</li> <li>• Les doses les plus fortes donneront un meilleur contrôle, et de plus longue durée, surtout pour les infestations sévères et/ou les plus forts volumes d'eau (i.e., 150-300 L/ha).</li> <li>• Voir les notes à la rubrique “<b>Chiendent</b>” de la section 8.2.1 pour plus de précisions.</li> </ul>
<b>Chardon des champs</b>	Stade de la rosette (jachère d'été)	2,5	50 - 100	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diluer dans de l'eau propre et appliquer avec des buses à jet plat.</li> <li>• Ne pas travailler le sol avant au moins 10 jours après le traitement.</li> </ul>

MAUVAISE HERBE	APPLICATION			COMMENTAIRES
	STADE DE CROISSANCE	TAUX DE L'HERBICIDE ROUNDUP TRANSORB (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)	
				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir les notes à la rubrique “<b>Chardons des champs</b>” de la section 8.2.3 pour plus de précisions.</li> </ul>
<b>Chardon des champs</b>	Stade du bouton ou après	4,75 – 7,0	100 - 300	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas travailler le sol avant au moins 5 jours après le traitement.</li> </ul>
<b>Linaire vulgaire</b>	Stade végétatif (jachère d'été)  Stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte)	2,5	50 - 100	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diluer dans l'eau et appliquer avec des buses à jet plat.</li> <li>• Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours suivant le traitement en jachère d'été.</li> <li>• Voir les notes à la rubrique “<b>Linaire vulgaire</b>” de la section 8.2.4 (jachère d'été) ou 9.9 “<b>Avant la récolte</b>” pour plus de précisions.</li> </ul>
<b>Liseron des champs</b>	Pleine floraison ou après	7 - 12	100 - 300	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement.</li> </ul>
<b>Asclépiade de Syrie*</b>	Stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte)  Stade du bouton à la pleine floraison	2,5  12	50 – 100  100 - 300	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir la section 9.9 “<b>Avant la récolte</b>” pour plus de précisions.</li> <li>• Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement.</li> <li>• Après la pleine</li> </ul>

MAUVAISE HERBE	APPLICATION			COMMENTAIRES
	STADE DE CROISSANCE	TAUX DE L'HERBICIDE ROUNDUP TRANSORB (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)	
				<p>floraison, le contrôle peut être moins efficace.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les plants d'asclépiade de Syrie ne sont pas nécessairement tous à l'étape idéale de contrôle; un traitement de rappel peut s'imposer.</li> </ul>
<b>Luzerne</b>	<p>Tôt au stade de bouton à la pleine floraison</p> <p>Applications à l'automne seulement</p>	3,7 – 5,0	50 - 300	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas travailler le sol avant au moins 5 jours après le traitement.</li> <li>• Utiliser les doses les plus fortes pour les populations larges de luzerne, ou pour les infestations sévères des graminées.</li> <li>• Pour les applications printanières et le désherbage par un système à travail minimum du sol avec 2,4-D mélangé en cuve, voir la section 8.2.6.</li> </ul>
<b>Pissenlit</b>	<p>&lt; 15 cm</p> <p>&gt; 15 cm</p> <p>Stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte)</p>	<p>2,5</p> <p>3,75 – 5,0</p> <p>2,5</p>	<p>50 – 100</p> <p>50 – 300</p> <p>50 – 100</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas travailler le sol avant au moins 3 jours suivant le traitement pour tous les taux.</li> <li>• Utiliser les doses les plus fortes pour les infestations sévères.</li> <li>• Voir la section 8.2.5 “<b>Pissenlit</b>” pour plus des précisions.</li> </ul>

MAUVAISE HERBE	APPLICATION			COMMENTAIRES
	STADE DE CROISSANCE	TAUX DE L'HERBICIDE ROUNDUP TRANSORB (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)	
				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement. Voir la section 9.9 “<b>Avant la récolte</b>” pour plus de précisions.</li> </ul>
<b>Orge queue d'écureuil</b>	Du semis à l'épiaison	2,5 – 5,0	50 - 100	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attendre au moins un jour après le traitement avant de semer ou travailler le sol.</li> <li>• Appliquer les plus fortes doses si les mauvaises herbes sont robustes et bien établies, si elles subissent un stress ou si l'infestation est massive.</li> </ul>
<b>Autres vivaces</b> (voir la liste à la section 6.2)	Tôt au stade de l'épiaison ou du bouton	7 - 12	100 - 300	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement.</li> </ul>

\* **REMARQUE:** Pour le traitement localisé, appliquer 120 millilitres du produit dilué dans 5 litres d'eau proper aux 100 m<sup>2</sup>. (Les doses de 2,5 à 12 litres par hectare sont équivalentes à environ 25 à 120 mL/100m<sup>2</sup>, respectivement).

## 8.2 REMARQUES SPÉCIALES SUR LE CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES VIVACES

### 8.2.1 CHIENDENT

Pour le **contrôle, tout au long de la saison, des mauvaises herbes après un labour d'automne**: appliquer au printemps 2,5 litres par hectare de l'herbicide Roundup Transorb avant les semences. Appliquer le produit dilué dans 50 à 100 litres d'eau proper, de la façon décrite au tableau précédent. Attendre que la plupart des pieds de chiendent comptent de 4 à 5 feuilles. Dans les sols labourés à l'automne, ce stade arrive

habituellement de 1 à 4 semaines plus tard que pour les sols non travaillés. L'efficacité du produit peut être réduite si la profondeur du labour dépasse 15 centimètres.

**REMARQUE:** Ce traitement assure le contrôle du chiendent pour la saison entière de végétation dans les sols labourés à l'automne. L'efficacité est moindre pour les sols travaillés à l'automne qui sont traités par ce produit. Des traitements de rappel peuvent s'imposer.

**Pour les cultures fourragères,** appliquer durant une période de bonne croissance et faire suivre d'un travail du sol après au moins 3 jours.

**S'il survient une gelée,** attendre plusieurs jours pour vérifier si le chiendent s'en est rétabli. On peut traiter le chiendent après une gelée légère à la condition que 3 à 4 feuilles vertes soient en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

### 8.2.2 AGENTS TENSIO-ACTIFS

Voici une liste des agents tensio-actifs homologués pour utilisation avec l'herbicide Roundup Transorb aux fins de contrôle du chiendent:

Agral 90	Companion
Ag Surf	Frigate®

**Toujours lire les directives particulières de l'étiquette de l'agent tensio-actif concernant l'utilisation de ce produit.**

Frigate est une marque déposée de Syngenta Canada Ltée.

### 8.2.3 CHARDON DES CHAMPS

**Contrôle du chardon des champs au stade de la rosette:** Pour traiter au bon moment, suivre les étapes suivantes:

1. Faire les travaux habituels de jachère d'été, le dernier travail du sol étant effectué entre le 15 juillet et le 1er août.
2. Laisser repousser le chardon au moins 5 semaines, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il atteigne 15 centimètres de diamètre ou plus et qu'il soit au stade de rosette.

**REMARQUE:** On peut traiter le chardon des champs après une gelée légère à la condition que le feuillage soit encore vert et en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

### MÉLANGES EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE ROUNDUP TRANSORB ET DE BANVEL

Pour le contrôle du chardon des champs (et du laiteron des champs) en jachère d'été ou en chaume d'automne, appliquer 1,7 litres par hectare de l'herbicide Roundup Transorb et 1,25 litres par hectare de Banvel dilués dans 100 à 200 litres par hectare d'eau propre. En outre, ajouter 350 millilitres par hectare d'un agent tensio-actif non ionique homologué à cette fin, par exemple Agral 90, Ag Surf ou Companion.

Pour de meilleurs résultats en jachère d'été, travailler le sol au printemps et appliquer quand la plupart des chardons atteignent entre 15 et 25 centimètres, avant le stade du bouton. Travailler le sol trois semaines après l'application.

Sur le chaume, après la récolte, appliquer le mélange en réservoir aux chardons en pleine croissance au moins deux semaines avant la gelée meurtrière.

**REMARQUE:** Après avoir appliqué le mélange en réservoir, ne cultiver que des céréales, du canola (y compris le colza), du soya, du maïs-fourrage, du maïs sucré ou des haricots blancs.

Si l'application a lieu après le 1er septembre ou si le niveau d'humidité dans le sol est très faible après l'application, les cultures peuvent subir des dommages au printemps suivant.

#### **8.2.4 LINAIRE VULGAIRE**

**Contrôle de linaires vulgaires au stade végétatif en jachère d'été.** Pour traiter au bon moment, suivre les étapes suivantes:

1. Faire les travaux habituels de jachère d'été, le dernier travail du sol étant effectué entre le 10 et le 21 juillet.
2. Laisser repousser le chardon au moins 4 à 5 semaines, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il atteigne 15 centimètres de diamètre ou plus et qu'il soit au stade de la verdure luxuriante végétative.

**REMARQUE:** On peut traiter le linaires vulgaires après une gelée légère à la condition que le feuillage soit encore vert et en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

#### **8.2.5 PISSENLIT**

Pour les meilleurs résultats appliquer jusqu'à incluant la pleine floraison. Pour maintenir le contrôle tout au long de la saison, utiliser des mesures subséquentes pour les pissenlits qui lèvent à partir de graines.

#### **8.2.6 CONTRÔLE DE LUZERNE AVEC UNE MÉLANGE EN RÉSERVOIR DE 2,4-D**

L'ajout de 2,4-D peut améliorer l'élimination de la luzerne dans les cas où la répression est plus difficile, notamment pour les systèmes à travail minimum du sol avec application printanière d'herbicide sur les terrains très infestés.

Pour le désherbage automnal des peuplements établis de luzerne, appliquer à l'hectare, après dissolution dans 100 à 200 litres d'eau, de 2,5 à 5,0 litres de l'herbicide Roundup Transorb et de 1,2 à 2,4 litres de toute préparation d'amine de 2,4-D ou d'ester peu volatil ayant une concentration de 500 grammes au litre. (Pour les autres préparations de 2,4-D, régler la dose du produit en conséquence).

Pour les applications printanières, utiliser seulement la dose minimale de 1,2 litres de 2,4-D avec 2,5 à 5,0 litres de l'herbicide Roundup Transorb à l'hectare. Après une application printanière de ce mélange en cuve, attendre 14 jours avant la plantation et ne planter que des céréales sans contre-ensemencement de légumineuses.

Utiliser les plus fortes doses de l'herbicide Roundup Transorb quand les herbes vivaces pullulent.

### **8.2.7 TOUTES LES MAUVAISES HERBES VIVACES**

**Stade de croissance:** Les mauvaises herbes doivent être au stade de croissance approprié afin d'assurer un contrôle efficace. Voir la section "**Contrôle des vivaces avec l'herbicide Roundup Transorb**" (8.1).

**Type de buse:** Pour de meilleurs résultats avec un équipement à rampe ordinaire, diluer ce produit dans 50 à 300 litres d'eau propre par hectare; l'appliquer à l'aide de buses à jet plat, sans dépasser une pression de 275 kPa.

**Rhizomes inactifs:** Le contrôle peut être moins efficace si les rhizomes sont devenus inactifs, comme ce peut être le cas dans les sols peu fertiles et/ou non labourés depuis plusieurs années.

**Fauche:** La fauche avant l'application décroît l'efficacité du produit à moins que le regain n'ait atteint le stade recommandé.

**Travail du sol:** Le travail du sol à l'automne ou au printemps avant une application de printemps – ou bien entre la récolte et une application d'automne – diminue la capacité de contrôle des mauvaises herbes vivaces. Pour de meilleurs résultats, ne pas travailler le sol dans les 5 à 7 jours suivant l'application (voir le tableau des recommandations pour l'intervalle correspondant à chaque mauvaise herbe).

**En cas de pluie:** Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et rendre nécessaire un traitement de rappel. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.

**Regain provenant des graines:** Ce produit ne contrôle que les plants déjà émergés. Un traitement de rappel ou d'autres mesures de contrôle des mauvaises herbes peuvent s'imposer pour le contrôle des mauvaises herbes qui lèvent à partir des graines ou des autres organes souterrains.

**Gelée:** Une gelée meurtrière avant l'application peut réduire l'efficacité du contrôle. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

## 9.0 TRAITEMENT DES TERRES AGRICOLES

**TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTION 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DE L'ÉTIQUETTE.**

Ce produit peut être appliqué, tant en pulvérisation générale que par traitement localisé avant la plantation de toutes les cultures, après la récolte des cultures annuelles, avant la récolte du blé, de l'orge, de l'avoine, de canola, des pois, des lentilles, de soya, des haricots communs secs, de lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), et des fourrages, et pour les jachères d'été. On peut aussi le pulvériser par jet dirigé, de la façon indiquée, dans les vergers, dans les vignobles, dans les fraisières, et dans les bleuetières ou encore à l'aide d'un équipement sélectif dans le soya, dans les haricots communs secs, dans les vergers, dans les vignobles et dans les plantations de canneberges (atocas) ou de fraises (voir les sections correspondantes ci-dessous pour plus de précisions). On peut aussi utiliser ce produit en pulvérisation générale dans les variétés de maïs, de canola ou de soya qui portent le gène Roundup Ready (voir les sections 7.5, 7.6 et 7.7). **Pour de plus amples renseignements sur le contrôle des mauvaises herbes qui infestent les cultures suivantes, toujours se référer aux sections "Contrôle des annuelles" (7.0) ou "Contrôle des vivaces" (8.0).**

### 9.1 AVANT LA PLANTATION – TOUTES LES CULTURES

Ce produit peut être appliqué avant la plantation de toutes les cultures pour le contrôle des mauvaises herbe mentionnées dans ce livret. S'assurer que les mauvaises herbes ont atteint le stade de croissance désiré au moment de l'application. Ce produit n'exerce pas d'effet herbicide de pré-émergence; les nouvelles mauvaises herbes qui lèvent à partir de graines peuvent constituer un problème pour la culture. **APPLIQUER AVANT LE SEMIS OU LA PLANTATION.**

### 9.2 TRAITEMENT DE CHAUME APRÈS LA RÉCOLTE

Ce produit peut être appliqué au chaume, à l'automne, après la récolte pour le contrôle des mauvaises herbes vivaces comme le chiendent et le chardon des champs. Attendre regain des mauvaises herbes jusqu'au stade désiré (20 à 25 centimètres de hauteur pour le chiendent et le chardon des champs) avant l'application; s'assurer qu'une proportion élevée des plants soient bien verts. La paille devrait être enlevée ou étendue également afin de ne pas entraver le regain ni l'uniformité de pulvérisation. Une gelée meurtrière avant l'application peut diminuer l'efficacité du contrôle.

### 9.3 TRAITEMENT LOCALISÉ (DANS UNE CULTURE)

Ce produit peut être appliqué pour le traitement localisé dans une culture d'orge, de maïs, d'avoine, de soya, de blé, de fraise, de bleuet, d'herbes fourragères et de légumes, y compris la production de semences. Les applications devraient être faites aux mêmes taux et aux mêmes stades de croissance qu'il est indiqué dans les tableaux de recommandations ou bien avec une solution de 1 percent pour les mauvaises herbes annuelles et le chiendent ou de 2 percent pour les autres mauvaises herbes vivaces (une solution de 1 percent consiste en 1 litre de l'herbicide Roundup Transorb dans 100 litres de solution à pulvériser). Les solutions de 1 ou 2 percent devraient être appliquées de façon à humecter, mais sans ruissellement. On peut se servir d'un pulvérisateur à rampe, d'un boyau avec pistolet ou d'un pulvérisateur à main, tel qu'expliqué à la section "**Équipement d'application**" (5.2).

**9.3.1** Le traitement doit s'effectuer avant l'épiaison des menues céréales, le début de la formation des gousses de soya et des haricots communs secs, la formation des soies du maïs et l'apparition des organes fructifères chez les plantes fourragères. Les plantes cultivées qui se trouvent dans l'endroit traité périront. Pour cette raison, éviter toute dérive du produit. **NE PAS APPLIQUER SI LA CULTURE A DÉPASSÉ LE STADE DE LA FORMATION DES GRAINES. ALLOUER AU MOINS 3 À 5 JOURNÉES POUR LA TRANSLOCATION DE L'HERBICIDE ROUNDUP TRANSORB À TOUTES PARTIES DES PLANTES AVANT DE PAÎTRE OU RÉCOLTER LES FOURRAGES DES SURFACES TRAITÉES.**

### 9.4 TRAITEMENT EN JACHÈRE D'ÉTÉ

Ce produit ou les mélanges en réservoir peuvent être appliqués dans le cadre d'une jachère d'été pour le contrôle des mauvaises herbes vivaces mentionnées dans ce livret. Pour de meilleurs résultats, s'assurer que les mauvaises herbes ont atteint le stade de croissance désiré et sont en pleine croissance au moment de l'application. Le contrôle peut être moins efficace si les mauvaises herbes subissent un stress causé par la sécheresse. Tout au long de la saison de croissance, les mauvaises herbes continuent de lever à partir des graines. Des traitements de rappel peuvent s'imposer pour le contrôle des mauvaises herbes levées à partir des graines.

## **9.5 SYSTÈMES DE CULTURE AVEC TRAVAIL MINIMAL OU NUL DU SOL (TOUS LES CULTURES DE CHAMPS, INCLUANT DES CÉRÉALES, DES OLÉAGINEUSES, DES LÉGUMINEUSES, DES FOURRAGES, DU MAÏS ET DES POMMES DE TERRE)**

Pour tous ces systèmes de culture avec travail minimal ou nul du sol, ce produit peut être appliqué avant ou après le semis pourvu que la culture ne soit pas encore levée mais que les mauvaises herbes le soient. Une application précédant trop à l'avance le semis peut laisser aux mauvaises herbes l'occasion de se propager avant que la culture ne lève car ce produit n'a pas d'effet de pre-emergence.

### **MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC TRAVAIL MINIMAL OU NUL DU SOL**

**9.5.1** On peut appliquer l'herbicide **Roundup Transorb avec 2,4-D (utiliser uniquement les formulations de l'ester à basse volatilité de 2,4-D, ou les formulations d'amine)** pour le blé, le blé d'hiver, l'orge et le seigle avant le semis, ou bien après le semis mais avant la levée de la culture. Voir le tableau, "**Contrôle des mauvaises herbes annuelles avec l'herbicide Roundup Transorb mélangé en réservoir**" (7.2) pour plus de précisions.

**9.5.2** On peut appliquer l'herbicide **Roundup Transorb avec bromoxynil (Pardner)** pour le blé, l'orge et l'avoine avant le semis, ou bien après le semis mais avant la levée de la culture. Voir le tableau "**Contrôle des mauvaises herbes annuelles avec l'herbicide Roundup Transorb mélangé en réservoir**" (7.2) pour plus de précisions.

**9.5.3** On peut appliquer l'herbicide **Roundup Transorb avec Pursuit®** pour le soya avant le semis, ou bien après le semis mais avant la levée de la culture. L'herbicide Roundup Transorb contrôle les mauvaises herbes levées mentionnées dans ce livret lorsqu'il est appliqué de la façon indiquée [voir les sections "**Contrôle des annuelles**" (7.0) ou "**Contrôle des vivaces**" (8.0)]. Pursuit contrôle les mauvaises herbes levées à partir de graines. Ajouter les taux recommandés des deux produits dans 100 litres d'eau à l'hectare conformément aux directives de l'étiquette de l'herbicide Pursuit.

**TOUJOURS LIRE L'ÉTIQUETTE DE PURSUIT POUR PLUS DE PRÉCISIONS SUR LES MAUVAISES HERBES CONTRÔLÉES, LES DIRECTIVES D'APPLICATION ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE. SEULS LE SOYA, LE MAÏS-FOURRAGE, L'ORGE DE PRINTEMPS, LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ D'HIVER PEUVENT ÊTRE CULTIVÉS DURANT LA SAISON SUIVANT UNE APPLICATION DE PURSUIT. ON PEUT CULTIVER LE BLÉ D'HIVER DURANT LA MÊME ANNÉE AU COURS DE LAQUELLE ON A APPLIQUÉ LE PURSUIT À UNE CULTURE DE SOYA POURVU QU'ON LAISSE ÉCOULER AU MOINS 120 JOURS APRÈS L'APPLICATION.**

**NE PAS TRAITER APRÈS LA LEVÉE DE LA CULTURE.**

Pursuit est une marque déposée de BASF Ltée.

## **9.6 LÉGUMINEUSES ET GRAMINÉES FOURRAGÈRES**

Appliquer le produit pour contrôler la végétation déjà levée avant que ne lèvent les légumineuses et les graminées fourragères. Pour les fourrages qui nécessitent une culture de protection, appliquer le produit avant le semis de la culture de protection.

## **9.7 RÉNOVATION DES PÂTURAGES**

Utiliser ce produit pour contrôler ou supprimer la végétation existante avant le semis des légumineuses sans travail du sol dans les gazons déjà établis, aux fins de rénovation des pâturages. Attendre que les mauvaises herbes aient au moins 20 centimètres de hauteur et que le plus grand nombre possible de plantules ou de tiges aient levé. Le traitement peut se faire juste avant, pendant ou après le semis, mais avant le levée de la culture.

## **9.8 PRODUCTION DE SEMENCES FOURRAGÈRES**

Pour le contrôle localisé des mauvaises herbes vivaces comme le chiendent et le chardon des champs dans les cultures de semences fourragères, appliquer le produit à la dose recommandée quand les mauvaises herbes atteignent au moins 20 à 25 centimètres de hauteur mais avant l'apparition des organes fructifères. À l'endroit traité, la culture sera détruite. Pour cette raison, éviter la dérive hors des endroits traités.

## **9.9 CONTRÔLE DU CHIENDENT, DU CHARDON DES CHAMPS, DE L'ASCLÉPIADE DE SYRIE, DU LINAIRE VULGAIRE ET DU PISSENLIT AVANT LA RÉCOLTE; CONTRÔLE DU LAITERON DES CHAMPS VIVACE TOUT AU LONG DE LA SAISON ET GESTION DE LA RÉCOLTE**

Pour le contrôle du chiendent, du chardon des champs, du asclépiade de Syrie, du liniaire vulgaire et du pissenlit; ainsi que pour le contrôle du laiteron des champs vivace tout au long de la saison, l'herbicide Roundup Transorb peut être appliqué avant la récolte du blé, de l'orge (incluant l'orge pour maltage), de l'avoine, du canola (colza), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), des lentilles, des pois, des haricots communs secs, du soya et des fourrages. **NE PAS TRAITER** les cultures destinées à la production des semences.

Le traitement à l'herbicide Roundup Transorb peut aussi aider à la gestion de la récolte grâce à l'assèchement des cultures et des mauvaises herbes, par exemple lorsqu'une poussée tardive des mauvaises herbes, une continuation de la croissance active des plantes cultivées ou un travail tardif du sol peuvent nuire aux opérations de récolte. **UN TEMPS EXTRÊMEMENT FRAIS, NUAGEUX ET/OU MOUILLÉ ENTRE LA DATE**

D'APPLICATION ET CELLE DE LA RÉCOLTE PRÉVUE, PEUT RALENTIR L'ACTIVITÉ DU PRODUIT. DE CE FAIT, L'ASSÈCHEMENT DES CULTURES ET LA DATE DE LA RÉCOLTE PEUVENT ÊTRE DIFFÉRÉES.

L'herbicide Roundup Transorb devrait être appliqué avant la récolte à un taux de 2,5 litres à l'hectare, après dilution dans 50 à 100 litres d'eau propre, par voie terrestre seulement. Il ne devrait être utilisé que si la teneur en humidité de la récolte ne dépasse pas 30 percent. Ce stade se produit habituellement de 7 à 14 jours avant la récolte. Pour les fourrages, ce produit devrait être appliqué à un taux de 2,5 à 5,0 litres à l'hectare. Appliquer de 3 à 7 jours avant la dernière récolte avant la rotation ou la rénovation des fourrages. Le tableau "**Repères visuels pour le stade d'application avant la récolte**" (9.9.1), indique comment reconnaître ce stade pour chaque culture. Pour un meilleur contrôle, le chiendent devrait être en croissance active et compter pas moins de 4 ou 5 feuilles vertes. De même, pour un contrôle plus efficace, le chardon des champs et le laiteron des champs vivace devraient être en croissance active et avoir atteint ou dépassé le stade des boutons. L'asclépiade de Syrie devrait être en croissance active et entre le stade du bouton et la pleine floraison. Les applications aux fins de contrôle des mauvaises herbes (pour la gestion de la récolte ou pour d'autres motifs) devraient être faites au stade approprié de croissance de la culture et des mauvaises herbes.

N'appliquer le produit que dans la période de 7 à 14 jours (ou 3 à 7 jours pour des applications aux fourrages) précédant la récolte afin d'assurer un meilleur contrôle des mauvaises herbes et maximiser ainsi les avantages de la gestion de la récolte. Une application plus hâtive peut réduire le rendement et/ou la qualité de la récolte et laisser une quantité excessive de résidus de glyphosate dans la culture.

Éviter toute pulvérisation ou dérive des embruns au-dessus d'importants habitats aquatiques ou terrestres de la faune, tels les cours d'eau, les terres humides (ex. marécage), les plantations formant écran, les boisés, la végétation croissant sur les bords des fossés et les autres tapis végétaux au pourtour des champs. Laisser une zone tampon d'au moins 15 mètres entre le dernier andain de pulvérisation et le début ces habitats.

Éviter de contaminer ou de risquer de contaminer les cours d'eau ou les végétaux non visés, que ce soit par une application directe, par la dérive des embruns ou par le ruissellement des déchets de nettoyage et de rinçage de l'équipement.

NE PAS APPLIQUER PAR AVION.

### 9.9.1 REPÈRES VISUELS POUR LE STADE D'APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE

CULTURE(S)	% D'HUMIDITÉ DANS LE GRAIN	REPÈRES VISUELS
BLÉ/ORGE/AVOINE	Moins de 30	Stade de la pâte dure; l'ongle du pouce

<b>CULTURE(S)</b>	<b>% D'HUMIDITÉ DANS LE GRAIN</b>	<b>REPÈRES VISUELS</b>
		laisse une marque sur le grain.
CANOLA	Moins de 30	Gousses jaunes et vertes; la plupart des grains vont du jaune au brun.
LIN (Y COMPRIS LES VARIÉTÉ À BASSE TENEUR EN ACIDE LINOLÉNIQUE)	Moins de 30	La majorité (75% - 80%) des graines sont brunes.
POIS	Moins de 30	La majorité (75% - 80%) des gousses sont brunes.
LENTILLES	Moins de 30	Les plus bas (15% du fond) gousses sont brunes et les graines cliquent.
HARICOTS COMMUNS SECS	Moins de 30	Les tiges vont du vert au brun; les gousses sont mûres (jaune à brun); 80% - 90% chute des feuilles originales.
SOYA	Moins de 30	Les tiges vont du vert au brun; les gousses semblent sèches et brunes; 80% - 90% des feuilles ont tombé.
FOURRAGES	Pas applicable	L'étage normal pour la récolte des fourrages.

## 9.10 PLANTATIONS D'ARBRES

### BRISE-VENTS ET SUJETS DE PÉPINIÈRE (ESPÈCES LIGNEUSES ORNEMENTALES)

Ce produit peut servir à détruire les mauvaises herbes annuelles et vivaces mentionnées, de façon de préparer le terrain avant le mise en terre, ou bien s'appliquer en arrosage dirigé dans les brise-vents ou pépinières établis des espèces suivantes:

#### FEUILLES

##### Caraganas

*Caragan spp.*

##### Cerisiers

*Prunus spp.*

##### Chalets (Olivers russes)

*Elaegnus spp.*

##### Érables

*Acer spp.*

#### CONIFÈRES

##### Épinettes

*Picea spp.*

##### Genévriers

*Juniper spp.*

##### Ifs

*Taxus spp.*

##### Pins

*Pinus spp.*

**Frênes***Fraxinus spp.***Ormes***Ulmus spp.***Lilas***Syringa spp.***Peupliers***Populus spp.***Saules***Salix spp.***Sorbiers ou Cormiers***Sorbus spp.***Sapins***Abies spp.*

**REMARQUE:** L'emploi de ce produit est déconseillé pour la pulvérisation généralisée au-dessus de la tête des arbres dans les pépinières forestières ou dans les plantations d'arbres de Noël. Sur ces sites, utiliser les pulvérisations par jet dirigé seulement. **NE PAS TRAITER** les plantations d'arbres de Noël durant l'année de la récolte.

## 9.11 VIGNES, ARBUSTES, ARBRES FRUITIERS ET AUTRES CULTURES

Ce produit est recommandé pour le contrôle des mauvaises herbes annuelles et vivaces dans les vignobles et les vergers déjà établis, les fraises, les plantations de canneberges et les bleuetières, et pour la préparation des terrains avant la transplantation des arbres et des vignes. Appliquer au moyen d'un pulvérisateur à rampe, d'un pulvérisateur muni d'un écran de protection, d'un pistolet ou d'un appareil à grand volume pour vergers, ou bien d'un appareil à humectation (pour les vergers, les vignobles et les plantations de canneberges (atocas) ou fraises seulement). Voir la section "**Renseignements sur l'équipement de mélange et d'application**" (5.2) et le tableau suivant pour plus de précisions sur l'utilisation de ces appareils.

Des traitements de rappel peuvent s'imposer pour le contrôle des mauvaises herbes qui lèvent à partir de la partie souterraine des plantes non traitées ou de graines. Ce produit n'exerce pas d'effet herbicide résiduel (rémanent) ou de pré-émergence. Pour le contrôle subséquent des mauvaises herbes, suivre un programme d'utilisation d'herbicides à effet résiduel ou répéter l'application de ce produit. Ne pas appliquer plus de 35 litres de ce produit à l'hectare par année.

**PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS LAISSER LA SOLUTION D'HERBICIDE ENTRER EN CONTACT, DIRECTEMENT OU PAR DÉRIVE, AVEC LE FEUILLAGE, L'ÉCORCE VERTE DE LA TIGE, LES BRANCHES, LES DRAGEONS, LES FRUITS, LES TIGES DES PLANTS DE BLEUETS OU TOUTE AUTRE PARTIE DES ARBRES OU DES VIGNES. TOUT CONTACT DE CE PRODUIT AVEC UNE PARTIE AUTRE QUE L'ÉCORCE BRUN FONCÉ ARRIVÉE À MATURITÉ PEUT CAUSER DE GRAVES DOMMAGES À LA RÉCOLTE.**

L'efficacité du contrôle peut être moindre si on applique le produit à des mauvaises herbes vivaces ou annuelles tondues, fauchées ou broutées qui n'ont pas repris un stade de développement suffisant pour le traitement.

### CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES DANS VIGNES, ARBUSTES, ARBRES FRUITIERS ET AUTRES CULTURES

CULTURE	TAUX (L/ha)	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE (max)	MAUVAISES HERBES CONTRÔLÉES	COMMENTAIRES (Taux pour contrôle de chaque mauvaise herbe aux section 7.1 et 8.1)
Abricots, Cerises (douces/ aigres), Pêches, Poires, Pommes, Prunes	2,25 - 12	30	3	Annuelles et vivaces	
Pommes, Raisins	<b>Mélange en réservoir</b> 2,25 – 12 + Simazine 2,0 –4,5 kg ia/ha	-	1	Annuelles et vivaces	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle durant la saison entière (pré-émergence).</li> <li>• Ne pas appliquer aux sols grossiers, sablonneux ou graveleux.</li> <li>• Se conformer aux plus rigoureuses restrictions de l'étiquette de chaque produit dans le mélange.</li> <li>• NE PAS appliquer aux vergers ou vignobles établis depuis moins de 1 ou 3 ans respectivement.</li> <li>• Le taux de Simazine équivaut à 2,25-5,0 kg/ha de Princep Nine-T® ou à 4,0-9,0 kg/ha de Simadex®.</li> </ul>
Raisins	2,25 - 12	14	3	Annuelles et	• Sauf pour la variété de

CULTURE	TAUX (L/ha)	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE (max)	MAUVAISES HERBES CONTRÔLÉES	COMMENTAIRES (Taux pour contrôle de chaque mauvaise herbe aux section 7.1 et 8.1)
				vivaces	<p>raisons Concord, supprimer avant l'application tous les gourmands de la zone à traiter.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Supprimer les drageons ou rejets au moins 2 semaines avant l'application.</li> <li>• Ne pas appliquer aux vignes établies depuis moins de 3 ans.</li> </ul>
Bleuets cultivés	2,8 – 5,6	30	1	Chiendent	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa.</li> </ul>
Bleuets non cultivés	Solution à 1-2% (application localisé)	Appliquer seulement durant l'année de croissance végétative	1	Broussailles ligneuses (section 6.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer en jet dirigé à mi-été durant l'année de croissance végétative.</li> <li>• Voir section 9.3 pour les instructions des applications localisés.</li> </ul>
Avelines, Noisettes (plantations établies)	2,25 – 3,5	14	-	Annuelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa.</li> </ul>
Noix de Grenoble Châtaignes	2,25 - 12	-	2	Annuelles et vivaces	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer tard au printemps et à l'automne, après la récolte mais avant la gelée meurtrière.</li> <li>• Diluer dans 200-300 L d'eau et appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa.</li> <li>• Appliquer aussi par humectation en solution</li> </ul>

CULTURE	TAUX (L/ha)	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE (max)	MAUVAISES HERBES CONTRÔLÉES	COMMENTAIRES (Taux pour contrôle de chaque mauvaise herbe aux section 7.1 et 8.1)
					de 2% (voir la section “ <b>Applicateurs à humectation</b> ”, 9.12).
Fraises	Solution à 1-2% (application localisé)  Solution à 33% (appareil à humectation)	30	1	Vivaces émergées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer quand les vivaces sont au point de la croissance susceptible (voir les section 8.1 et 8.2).</li> <li>• Voir section 9.3 pour les instructions des traitements localisés.</li> <li>• voir section 9.12 pour les instructions des traitements avec des appareils à humectation.</li> </ul>
Canneberges	Solution à 20% (1L de l’herbicide Roundup Transorb + 4L d’eau)	30	1	Annuelles et vivaces	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser un appareil à humectation par mèche ou par rouleau (voir section 9.12).</li> </ul>
Betteraves sucrières	Solution à 1-2% (application localisé)	NE PAS RÉCOLTER les betteraves traitées	1	Cuscutes spp.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer en plein croissance des cuscutes, mais avant la floraison.</li> <li>• Voir section 9.3 pour les instructions des traitements localisés.</li> </ul>
Asperge	1,25 – 2,5	7	1	Seigle semé à l’automne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer au printemps avant l’émergence des pousses d’asperge.</li> </ul>

Princep et Nine-T sont des marques déposées de Syngenta Canada Ltée.  
Simadex est une marque déposée d’Aventis CropScience.

**AVIS À L’ACHETEUR: :LIRE CE QUI SUIT AVANT D’APPLIQUER CE PRODUIT À L’USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ (Ginseng nord-américain):**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages spéciaux décrits sur cette étiquette a été rédigé par des personnes autres que Monsanto Canada et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Monsanto Canada ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie relativement à l'efficacité du produit ou à la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures inscrites sur cette étiquette supplémentaire.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit ou à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Monsanto Canada de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux usages figurant sur la présente étiquette.

#### **MODE D'EMPLOI**

**TOUJOURS CONSULTER L'ÉTIQUETTE RESPECTIVE DES PRODUITS POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES MAUVAISES HERBES DÉTRUITES, LE MODE D'EMPLOI ET LES PRÉCAUTIONS D'USAGE.**

#### **GINSENG NORD-AMÉRICAIN**

**Nouveaux jardins (Colombie-Britannique seulement):** Appliquer cet produit à l'automne, après le semis, mais avant le gel dans des nouveaux jardins seulement, pour détruire les graminées adventices. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade de croissance décrit sur l'étiquette. Faire une application à raison de 2,5 litres par hectare dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare. **NE PAS APPLIQUER À L'AUTOMNE SUR LES JARDINS EXISTANTS/ÉTABLIS.**

**Jardins existants/établis:** Appliquer cet produit au printemps, avant la levée de la culture au-dessus du sol pour détruire les mauvaises herbes annuelles et mauvaises herbes vivaces. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade de croissance décrit sur l'étiquette. Faire jusqu'à deux applications à raison de 2,5 litres par hectare dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare. **NE PAS APPLIQUER À L'AUTOMNE SUR LES JARDINS EXISTANTS/ÉTABLIS.**

### **9.12 EQUIPEMENT SÉLECTIF**

#### **APPLICATEURS À HUMECTATION**

Une fois dilué et mélangé parfaitement à l'eau, ce produit peut s'appliquer avec un appareil à humectation aux espèces mentionnées qui croissent dans le soya, les haricots communs secs, les vergers, les vignobles et les plantations de canneberges (atocas). Appliquer seulement avant le début de la formation des gousses de soya et des haricots communs secs. (On peut aussi l'utiliser dans les endroits industriels, les plantations

d'arbres et les endroits non cultivés indiqués dans ce livret. Voir les sections 9.10 et 10.1).

L'appareil à humectation applique l'herbicide aux mauvaises herbes en les frottant avec une surface humectante imprégnée de solution herbicide. Les appareils à humectation sont des dispositifs à rouleau, à mèche ou autre qui distribuent par frottement direct les concentrations ou quantités appropriées de produit sur la mauvaise herbe. L'équipement doit être conçu, entretenu et utilisé de façon à empêcher la solution herbicide d'entrer en contact avec la végétation non visée. On peut améliorer le rendement en diminuant la vitesse aux endroits très infestés, de façon à assurer la saturation suffisante de la surface humectante. On peut obtenir les meilleurs résultats en faisant deux applications en sens inverses.

**ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION NON VISÉE.** Le contact de la solution herbicide avec la végétation non visée peut l'endommager ou la détruire. Les appareils qu'on utilise au dessus de la végétation doivent être réglés de façon que le point de contact soit à au moins 5 centimètres au-dessus de la végétation non visée. Les gouttelettes ou la mousse de solution herbicide qui se déposent sur la végétation non visée peuvent provoquer l'apparition de symptômes, tels que décoloration et arrêt de croissance, ou la détruire.

Les applications doivent s'effectuer lorsque les mauvaises herbes dépassent d'au moins 15 centimètres la végétation non visée. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'une plus grande partie de la mauvaise herbe est exposée à la solution herbicide. Les mauvaises herbes avec lesquelles la solution herbicide n'entre pas en contact ne sont pas atteintes, ce qui peut se produire dans les touffes denses, les infestations graves ou lorsque la hauteur des mauvaises herbes varie et que toutes n'entrent pas en contact avec l'herbicide. Dans de tels cas, des traitements de rappel peuvent s'imposer. Voir aux sections "**Contrôle des annuelles**" (7.1) et "**Contrôle des vivaces**" (8.1), le stade de croissance recommandé pour chaque espèce.

## REMARQUES

- **Garder l'équipement en bon état de fonctionnement. Éviter toute fuite ou tout dégoulinement sur la végétation non visée.**
- **Régler la hauteur de l'appareil de façon à assurer un bon contact avec les mauvaises herbes.**
- **Garder propres les surfaces humectantes.**
- **Maintenir le nombre recommandé de tours-minute du rouleau pendant le traitement, dans le cas des appareils à rouleau.**
- **Garder la surface humectante de l'appareil au degré voulu de saturation en solution herbicide.**

- **NE PAS employer d'appareil à humectation lorsque les mauvaises herbes sont humides.**
- **NE PAS employer l'équipement à des vitesses de déplacement inférieures à 4 ou supérieures à 10 kilomètres par l'heure. La vitesse de l'équipement peut influencer sur le désherbage. Plus la densité des mauvaises herbes augmente, plus on diminue la vitesse pour assurer une bonne couverture des mauvaises herbes.**
- **Se rappeler que, dans un terrain en pente, la solution herbicide peut se déplacer en provoquant le dégoulinement à la partie inférieure de l'appareil à humectation et le dessèchement à la partie supérieure.**
- **Les variations dans la conception même de l'appareil peuvent influencer sur le désherbage. Dans les appareils à humectation, la composition et l'orientation de la surface humectante doivent permettre en débit suffisant de la solution herbicide recommandée directement sur la mauvaises herbe.**
- **Avec les appareils à humectation de tout genre, prendre bien soin que la surface humectante ne devienne trop saturée, au point que l'herbicide dégoutte sur la végétation non visée.**
- **Pour tout équipement, vider le réservoir et nettoyer la surface humectante aussitôt après avoir employé le produit, en les rinçant à fond à grande eau.**

**Appareils à rouleau** – Mélanger 0,5 à 1,0 litre de produit dans 10 litres d'eau pour donner une solution herbicide de 5 percent à 10 percent. Maintenir la vitesse du rouleau entre 50 et 150 tours-minute.

**Appareils à mèche ou autres** – Mélanger 1 litre de produit dans 2 litres d'eau pour avoir une solution à 33 percent.

## **10.0 USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES**

### **AIRES INDUSTRIELLES, RÉCRÉATIVES, PUBLIQUES OU EMPRISES**

**TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTION 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DU LIVRET.**

Ce produit peut contrôler les mauvaises herbes annuelles, les mauvaises herbes vivaces, les arbres et les espèces ligneuses mentionnés sur l'étiquette, qui croissant dans les terrains non cultivés comme les emprises de chemins de fer, les pipelines, les routes, les lignes téléphoniques et électriques; les terrains d'emmagasinage et les installations de pompage de produits pétroliers; les abords des chemins; les endroits d'entrepôts; les cours à bois; les abords des clôtures; les terrains industriels; les terrains de stationnement; les cours d'école; les parcs; les terrains de golf et les autres terrains publics; les aéroports et les endroits analogues d'usage industriel et non agricole.

**REMARQUE:** Pour toute application dans les aires industrielles, récréatives, publiques ou avec droit de passage, des traitements de rappel peuvent s'imposer contre le regain ou la végétation nouvelle.

Appliqué selon les recommandations dans les conditions décrites, ce produit contrôle les mauvaises herbes sur les terres non agricoles, comme il est indiqué dans le tableau suivant.

### 10.1 CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES SUR LES TERRES NON AGRICOLES AVEC L'HERBICIDE ROUNDUP TRANSORB

	APPLICATION TERRESTRE**			
	APPLICATION PAR RAMPE			
MAUVAISES HERBES	TAUX* (L/ha)	VOL. D'EAU* (L/ha)	APPLICATION À VOLUME ÉLEVÉ AVEC PISTOLET % SOLUTION	COMMENTAIRES
<b>Herbes annuelles et à larges feuilles</b>	2,25-3,5	50 - 100	1	• Mauvaises herbes en pleine croissance.
<b>Vivaces</b>				• Mauvaises herbes en pleine croissance.
Chiendent	2,5 4,75-7,0	50 – 300 50 – 300	1 2	
Chardon des champs (stade du bouton)	4,75-7,0	100-300	2	• Ajouter 0,5% v/v d'un agent tensio-actif si le volume de l'eau dépasse 150 L (voir section 8.2.2)
Salicaire pourpre	6,0	300-600	1-2 (solution à 33% pour les appareils à humectation)	• Taux supérieur pour contrôle à long terme et infestations graves.
Autres vivaces	7,0-12,0	100-300	2	• Voir section 10.2.3 pour instructions concernant la salicaire pourpre.

	APPLICATION TERRESTRE**			
	APPLICATION PAR RAMPE			
MAUVAISES HERBES	TAUX* (L/ha)	VOL. D'EAU* (L/ha)	APPLICATION À VOLUME ÉLEVÉ AVEC PISTOLET % SOLUTION	COMMENTAIRES
				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Été jusqu'à la fin de l'automne préférablement.</li> </ul>
<b>Broussailles et arbres</b> Bouleau, cerisier, peuplier, symphorine, saule, Érable, framboisier, aulne	3,0-6,0	100-300	1 – 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Été jusqu'au début de l'automne (voir la section “<b>Application au sol</b>”, 10.2.1).</li> </ul>
	6,0	100-300	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fin de l'été jusqu'à la fin de l'automne.</li> <li>• En automne préférablement.</li> </ul>
<b>Rénovation du gazon</b> Mauvaises herbes annuelles et vivaces	2,5-12,0	100-300	1 - 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les vivaces, le taux supérieur de la gamme.</li> </ul>
<b>Les abords des chemins</b> (largeur de 1-2m à côté des chemins) Mauvaises herbes annuelles voir les sections des mélanges en réservoir de l'étiquette de chaque produit pour les mauvaises herbes contrôlées	<b>1)</b> 0,75-1,0 + 1,25-2,5L DyClear 480 ou <b>2)</b> 0,75-1,0 + 0,30L DyClear 480 + 1,2L 2,4-D amine 500	25 – 150	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir la section 7.1 pour les taux spécifiques des annuelles.</li> <li>• Pour les autres mélanges de 2,4-D régler les taux en conséquence.</li> <li>• Ne pas appliquer à l'eau stagnante.</li> </ul>
<b>Contrôle résiduel</b> (annuelles et vivaces)	2,5-12 + 1) 2,5-5,6 kg	200-400	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas appliquer aux sols grossiers, sablonneux ou graveleux. Seulement une application par année.</li> </ul>

	APPLICATION TERRESTRE**			
	APPLICATION PAR RAMPE			
MAUVAISES HERBES	TAUX* (L/ha)	VOL. D'EAU* (L/ha)	APPLICATION À VOLUME ÉLEVÉ AVEC PISTOLET % SOLUTION	COMMENTAIRES
Le composant simazine de ce mélange en réservoir réprime avant la levée tout au long de la saison la plupart des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges qui germent. Celui-ci peut aussi réprimer après leur levée certaines espèces des annuelles.	simazine 80W ou 2) 4,0-9,0L Simadex fluide			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser selon les instructions plus restrictives de chaque étiquette.</li> <li>• Pour les autres mélanges de simazine enregistrés pour des sites industriels ou des terres non agricoles, régler les taux en conséquence ex. 2,0 – 4,5 kg simazine/ha.</li> </ul>

\* Pour plus de précisions sur les taux, les volumes d'eau et les modes d'application, voir les sections "**Contrôle des annuelles**" (7.1) et "**Contrôle des vivaces**" (8.1).

\*\* Les applications aériennes doivent être limitées au contrôle des broussailles et des arbres dans les emprises industrielles seulement. Voir la section "**Application aérienne**" (10.2.2).

DyCleer est une marque déposée de BASF Ltée.

Simadex est une marque déposée d'Aventis CropScience.

## 10.2 RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION – TERRES NON AGRICOLES

### APPLICATION FOLIARE

La pulvérisation doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'à ruissellement.

Éviter que les gouttelettes ne dérivent sur la végétation non visée car elle pourrait en subir de graves dommages ou être détruite. Pour les broussailles ligneuses et les arbres, les effets des applications faites tôt durant la saison peuvent prendre 30 à 45 jours à se manifester sur les espèces contrôlées. On peut faire des applications tard dans la saison

aux espèces qui ont pris leur couleur automnale pourvu que les feuilles ne soient pas encore tombées massivement. Les effets de contrôle deviendront apparents le printemps suivant.

**ÉVITER SOIGNEUSEMENT LE CONTACT DES GOUTTELETTES AVEC LE FEUILLAGE DES HERBES DE GAZON, DES ARBRES, DES ARBUSTES ET DES AUTRES PLANTES NON VISÉES AFIN D'EN PRÉVENIR LA DESTRUCTION OU UN GRAVE ENDOMMAGEMENT.**

Ce produit n'exerce pas d'effet de désherbage résiduel. Pour tout désherbage subséquent, suivre un programme herbicide approuvé et indiqué sur l'étiquette. Lire et respecter avec soin les précautions et les autres renseignements que présentent les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

**10.2.1 APPLICATION TERRESTRE: Tous les usages sur les terres non agricoles**

Pour les broussailles et les arbres, employer ce produit à des doses de 3 à 6 litres par hectare. Utiliser des pulvérisateurs à rampe, sans rampe ou pneumatiques ou bien appliquer une solution de 1 percent à 2 percent à l'aide d'appareils manuels et à grand volume. Diluer dans la quantité recommandée d'eau propre et pulvériser le feuillage des plantes en pleine croissance. Utiliser la dose de 6 litres par hectare contre l'érable, l'aulne, le saule\* et les espèces vivaces plus difficiles à contrôler.  
(\*Suppression seulement)

La pulvérisation doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'à ruissellement. Éviter que les gouttelettes ne dérivent sur la végétation non visée car elle pourrait en subir de graves dommages ou être détruite. Si les mauvaises herbes ont été fauchées ou sarclées, ne pas traiter avant que le regain ait atteint le stade recommandé.

**10.2.2 APPLICATION AÉRIENNE: Pour les emprises industrielles seulement**

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou des systèmes équivalents de positionnement électronique (GPS). L'utilisation d'un avion de repérage est recommandée.

### **Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Exigences relatives aux connaissances fondamentales requises pour la formation sur les pesticides au Canada* (élaborées par l'ACRCP) doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

### **Mise en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### **Mises en garde propres au produit**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-4944.

Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume: Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 30-100 litres par hectare.

Ne pas diriger les buses vers l'avant face au déplacement d'air ni accroître le volume de solution en augmentant la pression au-delà du niveau recommandé.

Laver à fond l'avion, particulièrement le train d'atterrissage, après chaque journée de travail, afin d'éliminer les résidus d'herbicide accumulés pendant la pulvérisation ou déversés. **L'EXPOSITION PROLONGÉE À CE PRODUIT DES SURFACES D'ACIER SANS REVÊTEMENT À CE PRODUIT PEUT PROVOQUER LEUR CORROSION ET AMENER UNE DÉFAILLANCE DU MATÉRIEL. LE TRAIN D'ATTERRISSAGE EST LE PLUS EXPOSÉ.** Un enduit organique (peinture) qui répond à la norme aéronautique MIL-C-38412 peut empêcher la corrosion.

Pour les broussailles et les arbres, employer ce produit à des doses de 3 à 6 litres par hectare. Utiliser les doses de 6 litres par hectare pour l'érable, l'aulne, le saule\* et les espèces vivaces plus difficiles à contrôler. Employer les doses recommandées d'herbicide dans 30 à 100 litres d'eau par hectare. Plus la végétation est dense, plus on augmente le volume de bouillie à l'intérieur des limites recommandées, afin de couvrir à fond.

(\*Suppression seulement)

### 10.2.3 CONTRÔLE DE LA SALICAIRE POURPRE

- NE PAS TRAITER LES PLANTS DIRECTEMENT AU-DESSUS DE L'EAU. L'herbicide Roundup Transorb n'est pas homologué pour application directe sur des plans d'eau.
- Traiter lorsque les plants sont en croissance active, au stade de la floraison ou après. Avec les appareils de pulvérisation manuels à grand volume, pulvériser de manière à bien mouiller le feuillage.
- Pour les applicateurs à humectation, voir section 9.12.
- Si possible, enlever la partie fleurie de la plante avant de traiter, de façon à empêcher la formation de graines.
- Les grandes superficies (>1,6 ha) complètement dominées par la salicaire devraient être attaquées de la périphérie vers l'intérieur, sur une période de quelques années, de manière à permettre à la végétation compétitrice d'envahir graduellement les endroits traités.

- Une stratégie à long terme devrait inclure des mesures visant à contrôler à la fois les plants déjà établis et les nouvelles pousses. Un suivi attentif des superficies déjà traitées aidera à décider des étapes subséquentes de la gestion de ces sites. La détection rapide et le traitement des semis de deuxième et troisième génération sont importants pour empêcher la ré-infestation des sites par la salicaire. Les communautés de plantes indigènes pourront ainsi avoir une meilleure chance de se rétablir.

### **10.3 APPLICATION SÉLECTIVE POUR TOUS LES USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES**

Les appareils sélectifs, comme les applicateurs à **ROULEAU** ou **À MÈCHE**, peuvent servir au contrôle des mauvaises herbes levées dans les terrains non cultivés et les plantations d'arbres. Voir la section "**Équipement sélectif**" (9.12) pour plus de précisions.

### **10.4 GAZONS**

Appliqué selon le mode d'emploi et dans les conditions indiquées, ce produit contrôle la majeure partie de la végétation existante. Utiliser les doses mentionnées à la section "**Contrôle des mauvaises herbes dans les aires non agricoles**" (10.1).

#### **NE PAS DÉRANGER LE SOL NI LES ORGANES SOUTERRAINS DES VÉGÉTAUX AVANT LE TRAITEMENT.**

Lorsque la végétation existante croît dans un champ ou bien dans un terrain sans tonte ni fauche, on applique le produit aux mauvaises herbes en pleine croissance qui ont atteint le stade de développement indiqué à la section "Mauvaises herbes contrôlées" (7.1 et 8.1). Lorsque la végétation existante croît dans un gazon soumis à la tonte régulière afin d'avoir une croissance suffisante pour bien retenir la pulvérisation et l'acheminer comme il faut jusqu'aux organes souterrains. Les pratiques de travail du sol ou de rénovation comme la tonte verticale, l'enlèvement de carottes ou le tranchage doivent être retardées de 7 jours après le traitement pour que le produit puisse s'acheminer comme il se doit jusqu'aux organes souterrains des plantes.

Pour contrôler au maximum la végétation existante, retarder l'établissement du gazon afin de déterminer s'il y a regain ou repousse en provenance d'organes souterrains qui ont échappé au traitement. Si des traitements de rappel s'imposent, on doit attendre qu'il y ait eu suffisamment de repousse avant de traiter. Après les étapes ci-dessus, on peut établir sur le terrain des espèces à gazon désirables.

### **10.5 APPLICATIONS PAR INJECTION**

On peut contrôler les espèces ligneuses par injection de ce produit. Appliquer au moyen d'un matériel approprié qui fait pénétrer le produit dans les tissus vivants, à un taux d'au moins 0,5 millilitres (dilué ou non dans l'eau dans une proportion de 1:1) par 5 centimètres du diamètre mesuré à hauteur de poitrine. Faire les incisions à intervalles réguliers tout autour de l'arbre et en-bas de toutes les grosses branches. Appliquer à n'importe quel moment de l'année, sauf si le gel empêche une pénétration adéquate du matériel d'injection ou le printemps quand il y a une forte poussée de sève. Toutefois, ce taux peut être insuffisant pour le contrôle des arbres dont le diamètre dépasse 20 centimètres.

Le contrôle total de l'arbre peut prendre un ou deux ans à se manifester.

Voici une liste partielle des espèces contrôlées:

<b>Aulne</b>	<i>Alnus spp.</i>	<b>Érable*</b>	<i>Acer spp.</i>
<b>Bouleau</b>	<i>Betula spp.</i>	<b>Pin</b>	<i>Pinus spp.</i>
<b>Cèdre</b>	<i>Thuja spp.</i>	<b>Peuplier</b>	<i>Populus spp.</i>
<b>Cerisier</b>	<i>Prunus spp.</i>	<b>Pruche</b>	<i>Tsuga spp.</i>
<b>Douglas Taxifolié (ou "sapin de Douglas")</b>	<i>Pseudotsuga spp.</i>	<b>Saule</b>	<i>Salix spp.</i>

\* Ce traitement peut être efficace seulement pour la suppression de l'érable à larges feuilles. Les applications tard à l'automne sont idéales pour la suppression de l'érable à larges feuilles.

## 10.6 APPLICATION AUX SOUCHES

L'application de ce produit à la souche d'un arbre fraîchement coupé permet de contrôler le regain des espèces ligneuses. Comme la solution est concentrée, utiliser un matériel à faible pression, par exemple une bouteille compressible. Pour un contrôle optimal, appliquer immédiatement (dans les 5 minutes), au taux indiqué, ce produit à la souche d'un arbre fraîchement coupé, directement sur la surface de coupe a besoin d'être traité. Appliquer la solution d'herbicide à un taux équivalent d'au moins 0,5 millilitres de produit par 5 centimètres de diamètre à hauteur de poitrine. Ne pas appliquer sur le reste de la surface, ni sur les racines exposées car ce produit traverse difficilement l'écorce. Appliquer ce traitement à n'importe quel temps de l'année, sauf durant les périodes de forte pousse de la sève ou quand le gel empêche d'injecter la solution. On peut ajouter à la solution un colorant hydrosoluble pour indiquer quelles surfaces ont été traitées. Le contrôle total peut prendre 1 à 2 ans à se manifester.

Voir la liste partielle des espèces contrôlées à la section “**Applications par injection**” (10.5).